



**Culture, Patrimoine  
et Tourisme Manitoba**

**Rapport annuel  
2006-2007**

Son Honneur l'honorable John Harvard, C.P., O.M.  
Lieutenant-gouverneur du Manitoba  
Palais législatif, bureau 235  
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Monsieur le Lieutenant-gouverneur,

J'ai le privilège de présenter à Votre Honneur, à titre de documentation, le rapport annuel du ministère de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Lieutenant-gouverneur, l'expression de mon profond respect.

Le ministre de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme,

Eric Robison





M. Eric Robinson, ministre  
Culture, Patrimoine et Tourisme

J'ai le plaisir de vous soumettre, en vue de son approbation, le rapport annuel du ministère de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme.

Nous poursuivons la mise en œuvre des recommandations du rapport *Réaliser notre vision : Offrir des services de bibliothèques publiques viables et de haute qualité à l'ensemble des Manitobains et Manitobaines*. Parmi les initiatives entreprises, mentionnons une aide accordée à 90 bibliothèques dans les régions rurales et du nord du Manitoba pour acquérir de nouvelles technologies visant à offrir au public un meilleur accès à Internet et à faciliter le partage de ressources, l'établissement d'un forum consultatif provincial pour les bibliothécaires, la tenue d'ateliers en gérance destinés aux administrateurs de bibliothèque et l'ajout de livres électroniques à la collection provinciale. Nous avons lancé trois projets pilotes dans le but d'offrir des services de bibliothèque dans les communautés des Premières nations. La nation crie de Nisichawayasihk, en collaboration avec le Atoskwin Training and Education Centre, a ouvert une succursale de la bibliothèque publique de Thompson à Nelson House. La Première nation de Rolling River s'est jointe au réseau régional de la bibliothèque publique des Parcs. La succursale d'Erickson en sera la bibliothèque principale et la Première nation bénéficiera d'un accès aux 19 succursales du réseau. La Première nation de Peguis entame l'exploitation de sa propre bibliothèque publique avec l'appui du conseil de bande et de la communauté. Ces projets pilotes constituent des premières étapes importantes pour rendre accessible le réseau des services de bibliothèque publique à toute la population du Manitoba. Des services de bibliothèque ont été établis dans les villages de Powerview et de Pine Falls, ainsi que dans la municipalité rurale de St. Clements, ce qui augmente à 335 903 le nombre total de résidents des régions rurales et du nord du Manitoba ayant accès à des bibliothèques publiques.

Le ministère a poursuivi ses initiatives visant à promouvoir l'adoption de modes de vie plus sains et à accroître la participation à des activités physiques. Nous avons lancé des campagnes d'information publiques sur le port de casques de vélo, sur la vie active dans le cadre du programme *Le Manitoba en mouvement*, ainsi que sur la lutte contre le tabagisme chez les adolescents. La province a également offert un soutien financier de 500 000 \$ pour l'aménagement continu du Sentier transcanadien et a accordé 100 000 \$ à la Winnipeg Trails Association. On a établi quatre nouvelles commissions de loisirs, mis sur pied un nouveau programme pour soutenir davantage les directeurs de loisirs et les bénévoles communautaires, et continué à former les exploitants d'arénes, de pistes de curling et de piscines communautaires. À la fin de l'exercice, 65 communautés de partout dans la province s'étaient inscrites dans le cadre du programme *Le Manitoba en mouvement* et plus de 425 Écoles en santé étaient elles aussi *en mouvement*.

Les principaux établissements culturels de la province ont bénéficié de 23,5 millions de dollars en subventions de fonctionnement et d'immobilisations, ce qui représente une augmentation de 500 000 \$ par rapport à l'exercice précédent.

Grâce aux trois millions de dollars accordés dans le cadre du programme *Place aux communautés*, le ministère a aidé 276 communautés à aménager ou à améliorer des espaces sûrs destinés aux loisirs, à la culture ou au bien-être de la population. Le



personnel ministériel a animé des ateliers de planification et de demandes de subvention pour plus de 500 organismes à but non lucratif et a appuyé l'allocation de 6,3 millions de dollars provenant du Fonds de croissance du Manitoba à 12 projets de loisirs dans les régions rurales et du nord du Manitoba.

Le ministère a continué à soutenir une communauté dynamique d'artistes du cinéma et de la musique. L'un des événements à souligner cette année était la première du Festival Manito Ahbee, un festival pour toutes les nations, qui comprenait le lancement spectaculaire de la première édition annuelle des Aboriginal Peoples Choice Music Awards. Les activités connexes comprenaient un pow-wow international, un salon professionnel, un marché et une journée pédagogique attirant plus de 20 000 participants de 16 états américains et de six provinces et territoires du Canada. L'édition 2006 des Western Canadian Music Awards a eu lieu au mois d'octobre et nous avons obtenu le droit de présenter les Canadian Country Music Awards en 2008. Les activités de production de l'industrie cinématographique du Manitoba ont généré plus de 114 millions de dollars au cours de l'exercice 2006-2007.

De nombreuses initiatives permettant à la population manitobaine de préserver et de célébrer son patrimoine ont été réalisées. En 2006, le gouvernement du Manitoba a achevé le Projet d'étude archéologique globale, une nouvelle entente décennale conclue avec Manitoba Hydro, qui a pour but de protéger les ressources patrimoniales de sept bassins fluviaux importants dans le nord du Manitoba. Dans le cadre de l'initiative fédérale-provinciale des endroits historiques, 200 lieux patrimoniaux manitobains ont été ajoutés au Répertoire canadien des lieux patrimoniaux, 437 certificats d'énoncé d'importance ont été décernés aux propriétaires d'immeubles patrimoniaux désignés et un Guide du patrimoine municipal a été distribué à des groupes d'intervenants ainsi qu'à toutes les municipalités.

Le Guide des Fêtes du patrimoine a été élaboré pour aider les organismes communautaires œuvrant pour le patrimoine à participer conjointement avec les élèves de la 4<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup> année à la création d'expositions pour les Fêtes du patrimoine. Plus de 500 personnes ont visité la Bibliothèque de l'Assemblée législative et les Archives du Manitoba dans le cadre de l'événement annuel Portes ouvertes Winnipeg. Le personnel ministériel a mis au point une exposition marquant le 80<sup>e</sup> anniversaire du magasin de la Compagnie de la Baie d'Hudson, situé au centre-ville de Winnipeg, en plus de contribuer beaucoup de matériel à la Semaine du livre du Manitoba et à la journée portes ouvertes annuelle de l'Assemblée législative.

Le ministère a appuyé Voyage Manitoba dans ses efforts pour promouvoir le Manitoba comme destination touristique de premier rang aux États-Unis, à l'étranger et ailleurs au Canada, en plus de soutenir les activités de commercialisation des sept associations touristiques régionales du Manitoba. Grâce à l'Initiative d'observation de la faune et de concert avec Conservation Manitoba, nous avons amélioré les meilleurs sites d'observation de la faune de la province, y compris le marais d'Oak Hammock, les nids de couleuvres de Narcisse et le sentier Black Wolf. Nous avons désigné la Maison Gabrielle-Roy, le Heritage North Museum à Thompson, le Snow Lake Mining Museum et la région patrimoniale de Cook's Creek comme Attractions étoiles du Manitoba. Le nombre d'attractions jouissant de cette désignation se chiffre maintenant à 45.

Poursuivant la mise en œuvre de la stratégie du tourisme autochtone, le ministère a appuyé l'établissement de groupes touristiques autochtones dans le Nord-Ouest manitobain, dans la région à l'est du Lac Winnipeg et dans la région de la capitale provinciale, tout en offrant aux communautés autochtones dans les régions de Grand Rapids et de Churchill une aide à la planification touristique. Notre personnel a également collaboré avec le Manitoba Tourism Education Council pour mettre au point un nouveau programme de formation en accueil pour jeunes ambassadeurs présents aux pow-wows communautaires.

De concert avec le Bureau de l'ombudsman et d'autres ministères, Culture, Patrimoine et Tourisme a organisé une conférence qui a connu un grand succès. *Privacy in the Public Sector: Challenges and Solutions (La protection de la vie privée dans le secteur public : défis et solutions)* a attiré plus de 325 participants.

Le ministère a appuyé des activités de communication importantes au sein du gouvernement : la mise en œuvre d'un nouveau logo provincial, la nouvelle conception du site Internet gouvernemental, la révision du guide de l'identité visuelle, la nouvelle conception du site Internet de la Commission de classification cinématographique du Manitoba, le traitement de plus de 116 000 demandes par téléphone et par courriel au Service de renseignements au public, un soutien aux communications des services d'urgence lors des inondations printanières et dans des conditions d'incendie forestier graves, et la responsabilité de l'annuaire téléphonique en ligne.

Ces points saillants offrent une vue d'ensemble des activités et des réussites du ministère de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme au cours de l'exercice 2006-2007.

Veillez accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de mon profond respect.

La sous-ministre de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme,

Sandra Hardy

# Table des matières

<b>Introduction</b> .....	9
Vision et mission du ministère .....	9
Organigramme .....	11
Responsabilités prévues par la loi .....	12
<b>Conseil exécutif</b> .....	13
Traitement du ministre .....	13
Soutien au Conseil exécutif .....	13
<b>Division de l'administration et des finances</b> .....	14
Direction des services administratifs et financiers .....	14
Direction des ressources humaines .....	15
Commission de classification cinématographique du Manitoba .....	16
Développement durable .....	17
<b>Division des programmes relatifs à la culture, au patrimoine et aux loisirs</b> .....	18
Administration générale .....	18
Subventions aux organismes culturels .....	19
Conseil des Arts du Manitoba .....	19
Conseil consultatif chargé des subventions destinées au patrimoine .....	20
Direction des arts .....	20
Services de bibliothèques publiques .....	22
Ressources historiques .....	24
Direction des loisirs et des services régionaux .....	27
<b>Services de communication du Manitoba</b> .....	30
<b>Division des services provinciaux</b> .....	33
Service de traduction .....	33
Archives du Manitoba .....	34
Bibliothèque de l'Assemblée législative .....	36
<b>Secrétariat du tourisme</b> .....	38
Secrétariat du tourisme .....	38
Voyage Manitoba .....	39
<b>Dépenses en immobilisations - Subventions</b> .....	41
Organismes culturels .....	41
Bâtiments historiques .....	41
Programme Place aux communautés .....	42
<b>Commissions et organismes</b> .....	44
<b>États financiers</b> .....	48
<b>Historique</b> .....	53
<b>Mesures du rendement</b> .....	54

# Introduction

Le rapport annuel du ministère de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme, qui porte sur l'exercice clos le 31 mars 2007, fait état des réalisations et des responsabilités financières. Ce rapport, dont le contenu reflète la structure organisationnelle du ministère, fournit des renseignements sur les programmes et les finances de chacune des cinq divisions : Administration et finances, Programmes relatifs à la culture, au patrimoine et aux loisirs, Services de communication du Manitoba, Services provinciaux et Tourisme. Les principales réalisations de l'exercice sont mentionnées dans la lettre d'accompagnement de la sous-ministre. Viennent ensuite un rapport sur les dépenses en immobilisations, autrement dit les subventions, ainsi qu'un rapport sur les commissions et organismes, les états financiers plus un historique des dépenses et de la dotation en personnel du ministère et, enfin, une section consacrée à la présentation de l'information sur le rendement.

## Vision et mission du ministère

### Énoncé de vision

Culture, Patrimoine et Tourisme a établi l'énoncé de vision suivant pour orienter le développement de ses programmes et activités :

**Une province dont tous les citoyens peuvent contribuer à la qualité de vie de leurs collectivités, ainsi qu'au profil et à l'identité de la province en général, en mettant en valeur et en partageant leurs talents, leurs connaissances et leurs intérêts.**

### Valeurs

Les valeurs ci-dessous sont les principes de base qui guident notre comportement professionnel, nos relations et nos décisions au sein du ministère :

Engagement -	à améliorer la vie des personnes et des collectivités
Accessibilité -	à l'information et aux programmes
Intégration -	par la participation au processus de prise de décision
Innovation -	pour trouver des solutions créatrices
Apprentissage -	en tant que mode de vie
Héritage -	laissé aux générations futures
Respect -	de nos forces et de nos différences
Service -	pour toute la population manitobaine

### Énoncé de la mission

Culture, Patrimoine et Tourisme a adopté l'énoncé de mission suivant :

**Nous contribuons à la vigueur et à la prospérité du Manitoba en célébrant, en développant et en soutenant l'identité, la créativité et le bien-être des Manitobaines et des Manitobains, ainsi que de leurs collectivités.**

## **Buts**

Les objectifs ministériels suivants découlent de l'énoncé de mission ci-dessus :

- Générer une croissance économique durable autour de l'identité et des attributs uniques du Manitoba.
- Accroître la capacité des collectivités d'améliorer le bien-être des citoyens.
- Améliorer l'accès du public au savoir et à l'information.
- Engendrer le respect et l'appréciation du patrimoine culturel et historique du Manitoba.
- Renforcer l'image du Manitoba en tant que centre d'excellence créative.
- Faire en sorte que le ministère soit plus à même de faire face à ses priorités et les priorités générales.

## **Résultats prévus**

Dans son processus de planification, le ministère a défini des résultats à long terme qui correspondent aux résultats souhaités de ses programmes.

- Par ses activités, le ministère contribue à la croissance de l'emploi et des investissements, ainsi que du produit intérieur brut de la province et au renforcement de sa balance commerciale.
- Les Manitobains et les Manitobaines, et notamment le secteur bénévole, participent à des efforts destinés à soutenir et à promouvoir des modes de vie sains et des pratiques positives en matière de développement durable, tout spécialement dans les segments économiques, démographiques et sociaux de la population confrontés à des difficultés particulières.
- Les Manitobaines et les Manitobains s'informent sur leur province et leur gouvernement, ce qui les aide à faire des choix éclairés relativement aux questions relevant de la compétence provinciale qui peuvent les toucher, les intéresser ou présenter des avantages pour eux.
- L'importance et la valeur des richesses culturelles et historiques de la province sont comprises et appréciées par les générations actuelles de Manitobains et de Manitobaines, et elles sont préservées et protégées pour les générations futures.
- Le ministère soutient, souligne et célèbre les activités créatrices entreprises par la population manitobaine et pour celle-ci, et il les fait connaître dans la province et au-delà.
- La participation aux initiatives générales et ministérielles contribue à la bonne marche générale du gouvernement et à la prestation des programmes et des services proposés aux Manitobaines et aux Manitobains.

## **Structure organisationnelle**

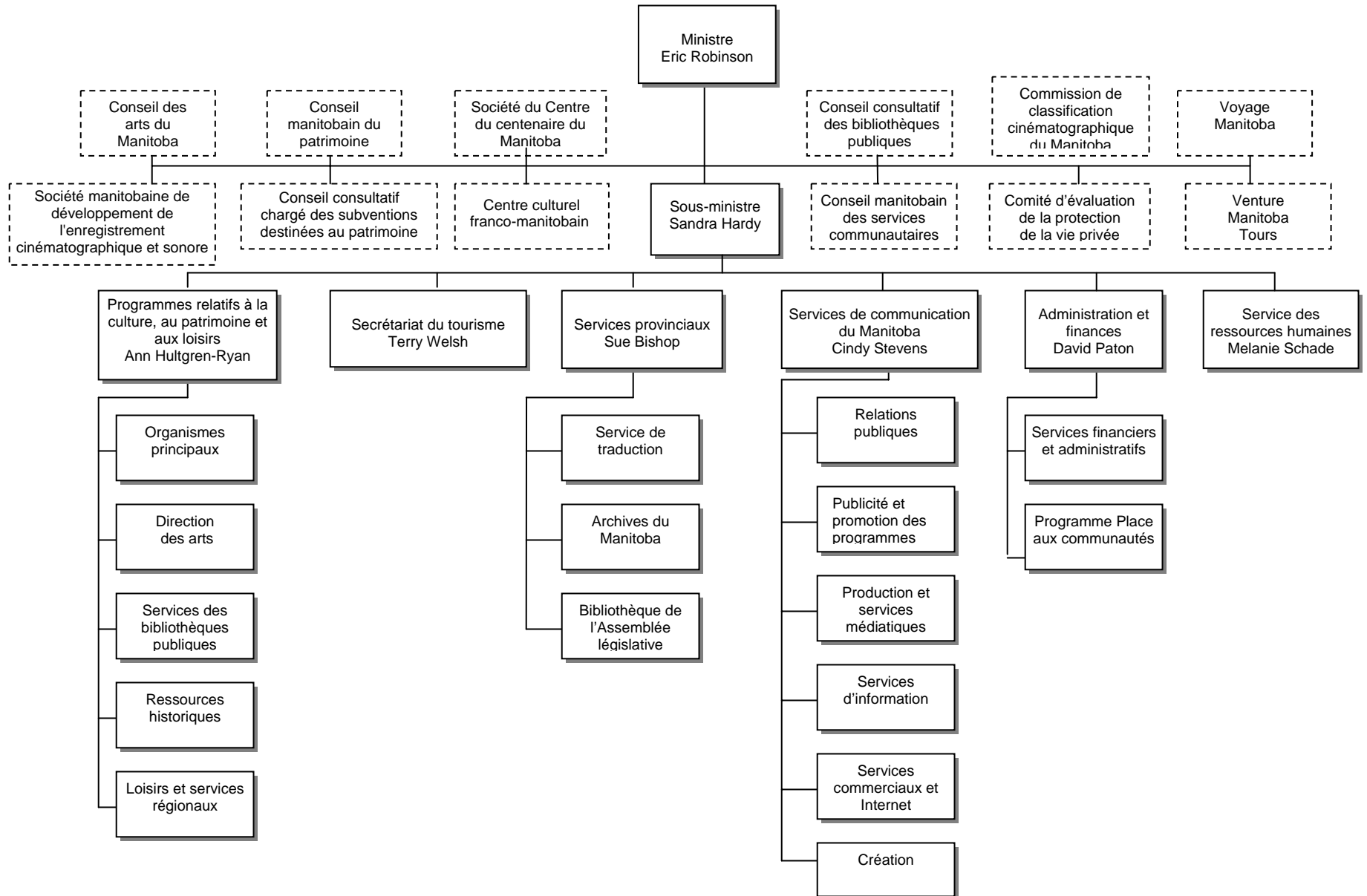
Le tableau présenté à la page suivante décrit la structure organisationnelle du ministère.



# CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME

## ORGANIGRAMME

*Le 31 mars 2007*



## Responsabilités prévues par la loi

Le ministère est régi par les lois suivantes de la Codification permanente des lois du Manitoba :

*Loi sur les divertissements (hormis la partie II)*

*Loi sur les archives et la tenue de dossiers*

*Loi sur le Conseil des Arts du Manitoba*

*Loi sur le Centre culturel franco-manitobain*

*Loi sur les armoiries, les emblèmes et le tartan du Manitoba*

*Loi sur la santé et le sport amateur (pour ce qui concerne la santé physique)*

*Loi sur l'insaisissabilité des biens culturels étrangers*

*Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*

*Loi sur le patrimoine du Manitoba*

*Loi sur les richesses du patrimoine*

*Loi sur la bibliothèque de l'Assemblée législative*

*Loi sur la Société du Centre du centenaire du Manitoba*

*Loi sur la Société manitobaine de développement de l'enregistrement cinématographique et sonore*

*Loi sur le Musée du Manitoba*

*Loi sur les bibliothèques publiques*

*Loi sur les publications officielles*

*Loi sur la Société Voyage Manitoba*

# Conseil exécutif

## Traitement du ministre

Ce crédit représente le traitement auquel le ministre a droit en qualité de membre du Conseil exécutif.

### 1(a) Traitement du ministre

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2006-2007 \$	Budget 2006-2007		Écart positif (négatif)
		ETP	\$	
Salaires	30,3	1,00	30,4	(0,1)
Total des dépenses	30,3	1,00	30,4	(0,1)

## Soutien au Conseil exécutif

Le soutien au Conseil exécutif est fourni par le cabinet du ministre et le bureau de la sous-ministre. Ceux-ci assurent la direction, l'orientation des politiques et la coordination opérationnelle nécessaires au bon fonctionnement du ministère et de ses organismes. Le ministre obtient de son cabinet le soutien administratif qui lui permet de diriger son ministère et de servir ses clients. La sous-ministre conseille le ministre et oriente le ministère quant à la gestion générale et à l'élaboration des politiques et des programmes.

### 1(b) Soutien au Conseil exécutif

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2006-2007 \$	Budget 2006-2007		Écart positif (négatif)
		ETP	\$	
Salaires et avantages sociaux	525,5	9,00	525,6	(0,1)
Autres dépenses	58,0		58,0	0,0
Total des dépenses	583,5	9,00	570,9	12,6

## **Division de l'administration et des finances**

La Division de l'administration et des finances aide le ministère de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme et les responsables des sports à atteindre leurs objectifs en leur fournissant des services de soutien pour une gestion efficace de leurs ressources humaines, financières et en information. Elle aide également les autres divisions et directions à réaliser leurs projets. Par ailleurs, la Division fournit des conseils et un soutien afin de satisfaire aux exigences législatives et politiques d'organismes centraux du gouvernement, comme le Conseil du Trésor, la Commission de la fonction publique, le Bureau du vérificateur général et le Bureau des technologies de l'information.

Les activités de la Division comprennent des analyses critiques et des services de consultation pour les gestionnaires, la coordination des budgets, des services de soutien administratif et opérationnel, l'administration des subventions, le soutien informatique ainsi que des conseils et des services pour la gestion des ressources humaines. Ces activités relèvent de la Direction des services administratifs et financiers et de la Direction des ressources humaines.

La Division est chargée de coordonner les demandes reçues en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (LAIPVP). Au cours de l'année civile 2006, 42 demandes ont été traitées : 21 provenant de partis politiques, trois du public, trois des médias et 15 d'organisations ou d'entreprises.

La Division est également chargée de l'élaboration du plan des services en langue française et elle doit présenter chaque année un rapport à cet égard au Secrétariat des services en langue française. Le ministère compte 47 postes désignés comme exigeant des compétences en français pour assurer une prestation efficace des programmes.

En outre, la Division administre le programme Place aux communautés et le Programme de subventions destinées au patrimoine par l'intermédiaire desquels des subventions d'immobilisations et une assistance technique sont fournies à des organismes sans but lucratif dans toute la province pour des projets relatifs à des installations communautaires durables et à la protection des ressources patrimoniales. De plus, la Division offre des services de gestion et d'administration au personnel de la Commission de classification cinématographique du Manitoba, dont le rôle consiste à classer les films, les vidéos et les jeux vidéo destinés au public dans l'ensemble de la province.

### **Direction des services administratifs et financiers**

La Direction des services administratifs et financiers a pour mandat d'encourager et de soutenir l'amélioration continue de la gestion des programmes, de l'administration financière et de la productivité générale du ministère. Elle produit le rapport annuel du ministère sur les résultats de ses programmes et est chargée de préparer en temps voulu les rapports mensuels sur les dépenses et les écarts, les états trimestriels des recettes et les états financiers annuels. De plus, la Direction appuie la rédaction et l'examen de quelque 200 présentations et contrats par an et elle prépare, communique et surveille le cadre de contrôle du ministère.

La Section des services de gestion appuie les processus de planification ministériels. Elle offre aussi des conseils financiers et des analyses afin de faciliter les décisions relatives à l'affectation des ressources. Cela favorise l'établissement de liens clairs entre les priorités et les objectifs du ministère, des directions et des sections, et permet l'utilisation optimale de ressources limitées. Comme les années passées, la Section a coordonné la préparation du budget et du supplément aux prévisions budgétaires du ministère, conformément aux lignes directrices du Conseil du Trésor.

La Section des services financiers sert de service central de comptabilité, de surveillance financière et de présentation de l'information à cet égard. Elle apporte aussi un soutien général au fonctionnement et à l'administration. Elle a procédé à environ 6 900 opérations de paiement et 200 redressements comptables. Les transactions comprennent l'administration des 16 systèmes de facturation centralisée du ministère et la surveillance de 500 comptes divers.

La Direction de l'administration des subventions soutient l'administration et la prestation de programmes de subventions octroyées en fonction d'une formule. Elle fournit des services de secrétariat au Conseil consultatif chargé des subventions destinées au patrimoine et un soutien administratif au responsable des relations avec les principales institutions culturelles de la province. En 2006-2007, elle a traité environ un millier de subventions pour le compte des diverses directions du ministère, ainsi que quelque 5 000 opérations, dont la production de correspondance ministérielle, de documents nécessaires à l'établissement des chèques, ainsi que de lettres d'approbation, d'accompagnement et de suivi.

La Section de la technologie de l'information favorise et appuie la planification, la mise en œuvre et l'utilisation courante des technologies de l'information au ministère. Elle encourage également l'intégration de solutions électroniques au sein, ainsi qu'entre lui et d'autres ministères et organismes gouvernementaux. Elle coordonne la préparation et l'exécution du Plan annuel des systèmes et des techniques d'information du ministère. Elle coordonne les activités de sous-traitance pour l'acquisition, l'installation, la sécurité et l'entretien de l'équipement informatique et pour le soutien nécessaire aux activités de bureautique. La Section gère l'acquisition et l'exploitation du matériel et des logiciels de traitement des données conformément aux lignes directrices, aux normes et aux politiques établies, et elle fournit des applications sur mesure adaptées aux objectifs opérationnels ministériels. Elle conseille le ministère en ce qui concerne la planification de l'utilisation et de la mise en œuvre efficaces de la technologie

En 2006-2007, la Section de la technologie de l'information a entrepris divers projets ministériels. Des améliorations ont été apportées au catalogue des bibliothèques afin d'y inclure un module numérique. La nouvelle image de marque du Manitoba figure à présent sur les demandes électroniques de services, de photocopies et de cartes d'affaires présentées aux Services de communication du Manitoba. Des améliorations ont également été apportées à la demande d'abonnement aux publications officielles. Les travaux sur la base de données du Patrimoine se sont poursuivis et l'application d'origine a été élargie à d'autres secteurs d'activités.

Le système de gestion des présentations et le système de gestion des subventions ont été améliorés afin d'y inclure des rapports additionnels, et la réécriture du système de gestion des dossiers du gouvernement a continué dans le cadre de l'initiative en cours pour sortir les applications de la plate-forme antérieure, qui est dépassée.

## Direction des ressources humaines

La Direction fournit des services de gestion des ressources humaines aux cadres et au personnel du ministère de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme, du ministère des Finances et de ses organismes de services spéciaux (OSS), au ministère des Sciences, de la Technologie, de l'Énergie et des Mines et de ses OSS, et au Bureau du vérificateur général, conformément à la *Loi sur la fonction publique*, à la convention collective signée avec la Manitoba Government Employees' Union (MGEU), au droit du travail du Manitoba et aux dispositions législatives sur la santé et la sécurité au travail. Ces services comprennent la dotation, l'équité en matière d'emploi, l'analyse et la classification des postes, le counselling à l'intention des employés, les relations de travail et l'administration de la paie et des avantages sociaux. Les ministères partagent aussi les ressources nécessaires à la gestion, à la formation et au perfectionnement, à la planification de la relève, aux services de santé et de sécurité professionnelles et à la mise sur pied d'un programme favorisant la diversité en ce qui concerne la direction.

### Statistiques de fin d'exercice relatives à l'équité en matière d'emploi

CPT	2003-2004 Pourcentage réel	2004-2005 Pourcentage réel	2005-2006 Pourcentage réel	2006-2007 Pourcentage réel
Autochtones	4,9	6,8	8,7	8,2
Femmes	69,3	70,9	71,0	70,5
Personnes handicapées	2,9	2,5	3,1	3,6
Minorités visibles	3,9	4,0	4,2	6,0

Voici quelques-unes des activités entreprises par les Services des ressources humaines pour Culture, Patrimoine et Tourisme en 2006-2007 :

- Coordination de la mise en œuvre de politiques et d'initiatives pangouvernementales, dont la dotation de 17 postes par voie de concours et de 5 postes par diverses nominations directes, la préparation d'analyses détaillées sur 12 demandes de reclassification, la tenue des dossiers de paie des 433 employés, la communication de renseignements sur les avantages sociaux pour la nomination de 25 employés et 14 départs à la retraite.
- Consultation avec les cadres et les superviseurs, les employés et la MGEU en vue de résoudre divers problèmes dans les relations avec les employés et les relations de travail.
- Conseils et recommandations sur la planification de la relève et les programmes d'action directe auprès des Autochtones.
- Participation de Culture, Patrimoine et Tourisme aux programmes de stages et de perfectionnement en leadership offerts par l'intermédiaire de la Commission de la fonction publique.
- Organisation de 26,5 jours de séminaires d'apprentissage pour 24 employés ministériels sur des sujets tels que la diversité, le leadership, le respect en milieu de travail, les plans d'apprentissage des employés et divers modules des RH, comme la dotation, la gestion conformément à la convention collective, etc.

#### 1(c) Services administratifs et financiers

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2006-2007 \$	Budget 2006-2007		Écart positif (négatif)
		ETP	\$	
Salaires et avantages sociaux	1 558,7	21,60	1 558,7	0,0
Autres dépenses	363,0		389,1	(26,1)
Total des dépenses	1 921,7	21,60	1 947,8	(26,1)

## Commission de classification cinématographique du Manitoba

En vertu de la *Loi sur les divertissements*, la Commission de classification cinématographique du Manitoba est habilitée à classer les films, les vidéocassettes et les DVD destinés à une diffusion publique et domestique, sans toutefois pouvoir les censurer. Elle est également habilitée à réglementer la vente et la location des jeux informatisés ou vidéo classifiés par l'Entertainment Software Ratings Board (ESRB). La Commission se compose d'un président, d'un président suppléant et d'un minimum de 14 membres à titre personnel nommés par le gouvernement. Voir à « Commissions et organismes » pour un rapport détaillé.

#### 1(d) Commission de classification cinématographique du Manitoba

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2006-2007 \$	Budget 2006-2007		Écart positif (négatif)
		FTE	\$	
Salaires et avantages sociaux	249,4	5,00	228,3	21,1
Autres dépenses	286,3		286,5	(0,2)
Moins : Revenus	(700,5)		(520,6)	179,9
Total des dépenses	(164,8)	5,00	(5,8)	(159,0)

## Développement durable

En 2006-2007, le comité sur le développement durable du ministère de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme a continué ses activités. Il était chargé de superviser l'application d'un plan d'action organisationnel ministériel destiné à progresser vers les cinq objectifs pangouvernementaux en matière d'approvisionnement axé sur le développement durable.

Ce plan d'action propose des mesures ministérielles pour réaliser les cinq objectifs suivants :

- augmenter les efforts de sensibilisation, de formation et d'éducation sur les bienfaits du développement durable;
- protéger la santé et l'environnement des Manitobains et Manitobaines en achetant et en utilisant moins de substances toxiques et en envoyant moins de déchets solides dans les décharges;
- réduire les émissions de combustibles fossiles;
- réduire la consommation totale annuelle des services publics et utiliser davantage des produits à privilégier pour des raisons écologiques;
- accroître la participation des entreprises autochtones, locales et communautaires et des petites entreprises aux projets de marchés gouvernementaux.

Parmi les mesures clé du plan d'action de Culture, Patrimoine et Tourisme Manitoba figurent la tenue à jour de données de base, un examen des procédures, des politiques, des contrats et des demandes de subventions du ministère afin d'y intégrer des éléments de développement durable, et la distribution de renseignements sur les produits à privilégier au ministère pour des raisons écologiques.

Au cours de l'exercice 2006-2007, Culture, Patrimoine et Tourisme a continué d'acheter et d'utiliser exclusivement du papier recyclé et des cartouches de toner pour imprimante remises à neuf pour ses activités quotidiennes. La consommation d'un mélange de carburant contenant 10 p. 100 d'éthanol a été maintenue à 25 p. 100 de la consommation totale de carburant du parc de véhicules ministériels. Deux véhicules consommant un mélange à 85 p. 100 d'éthanol ont été intégrés dans le parc ministériel en 2006-2007. À présent, huit des 19 véhicules du parc ministériel consomment un mélange à 85 p. 100 d'éthanol.

Le personnel du programme Place aux communautés a fourni à titre consultatif des conseils techniques et d'expert à des centaines d'organisations et de groupes communautaires dans tout le Manitoba afin de promouvoir l'élaboration de plans et de stratégies de développement durable efficaces et à long terme pour l'intégration des normes relatives aux bâtiments écologiques dans les projets de construction et de rénovation communautaires.

Pendant l'exercice 2006-2007, le Secrétariat du tourisme du ministère a entrepris des activités visant à étendre et à accroître les activités saines et respectueuses de l'environnement au Manitoba. Il a notamment soutenu les efforts de commercialisation et de promotion pour le compte des pavillons axés sur le tourisme d'aventure et de plein air, participé au Comité consultatif sur les licences et les permis en vertu de la *Loi sur les exploitants d'entreprises touristiques axées sur la nature* administrée par Conservation Manitoba, et poursuivi la mise en œuvre du programme d'investissement pour l'observation de la faune afin d'accroître les possibilités sur les lieux caractéristiques d'observation des animaux dans tout le Manitoba. En appliquant la Stratégie de tourisme autochtone, le Secrétariat a encouragé la planification et le développement du tourisme dans la culture et l'écotourisme dans des communautés autochtones des régions rurales et du Nord du Manitoba. Dans son appui à Voyage Manitoba et aux associations touristiques régionales, le Secrétariat a continué de promouvoir et d'encourager le secteur touristique dans les efforts qu'il déploie pour rendre les produits et services manitobains plus compatibles avec des pratiques et des normes provinciales et nationales écologiquement rationnelles et durables.

## **Division des programmes relatifs à la culture, au patrimoine et aux loisirs**

La Division des programmes appuie, crée et met sur pied, pour la population et les communautés manitobaines, tout un éventail de programmes, de services et d'activités bénéfiques qui ont trait à la culture, aux arts, au patrimoine, aux loisirs, au mieux-être, aux bibliothèques et à la condition physique.

La Division des programmes veille à offrir des services de qualité :

- en aidant les groupes communautaires à définir leurs besoins et leurs priorités, à créer leurs propres services et programmes, et à mesurer les progrès accomplis par rapport à des objectifs précis et à la viabilité;
- en établissant une infrastructure de soutien qui comprend les organismes, les bénévoles, les établissements, les installations et les organismes de financement autonomes;
- en répondant aux besoins et aux aspirations de sa clientèle en fonction des impératifs budgétaires et politiques du gouvernement, et au moyen d'un réseau de services centraux et régionaux;
- en élaborant conjointement des plans stratégiques avec la clientèle, les autres partenaires de prestation de services, ainsi que divers ministères et d'autres paliers de gouvernement;
- en fournissant des programmes, des services et des fonds pour répondre aux besoins régionaux et appuyer les priorités provinciales;
- en examinant avec la clientèle les politiques, les lois, les programmes, les services et les mécanismes de financement;
- en se tenant au courant des tendances provinciales, nationales et internationales ainsi que des nouveautés dans chaque discipline, en se renseignant sur les occasions possibles et en informant la clientèle.

La Division se compose du bureau de la sous-ministre adjointe et des quatre directions suivantes : Arts, Services des bibliothèques publiques, Ressources historiques et Direction des loisirs et des Services régionaux.

Elle comprend, en outre, la Section des relations avec les organismes principaux, qui coordonne les besoins des principaux bénéficiaires des subventions du ministère et du Conseil des Arts du Manitoba et les exigences qui s'appliquent à ces affectations.

### **Administration générale**

La sous-ministre adjointe dirige la gestion des principaux programmes de la Division par l'intermédiaire du Comité de gestion divisionnaire. Elle exécute les diverses fonctions relatives à l'élaboration des politiques, à la coordination de l'information, à la planification stratégique ainsi qu'à la gestion des programmes et des ressources financières et humaines dont a besoin la Division pour servir sa clientèle et pour s'acquitter de son mandat.

Durant l'exercice 2006-2007, la Division a poursuivi les objectifs suivants :

- générer une croissance économique durable en s'appuyant sur l'identité et sur les attributs uniques du Manitoba;
- faire en sorte que les communautés soient plus à même d'améliorer le bien-être des citoyens;
- améliorer les services de bibliothèque offerts à la population manitobaine;



- encourager la population à respecter et à apprécier le patrimoine culturel et historique du Manitoba;
- renforcer l'image du Manitoba en tant que centre d'excellence créatrice.

**2(a) Administration générale :**

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2006-2007 \$	Budget 2006-2007		Écart positif (négatif)
		ETP	\$	
Salaires et avantages sociaux	320,4	5,00	421,0	(100,6)
Autres dépenses	71,4		72,2	(0,8)
<b>Total des dépenses</b>	<b>391,8</b>	<b>5,00</b>	<b>493,2</b>	<b>(101,4)</b>

## Subventions aux organismes culturels

Une aide opérationnelle et financière est accordée aux principaux organismes relevant du ministère. Les principaux organismes culturels sont le Centre culturel franco-manitobain, la Société du Centre du centenaire du Manitoba, le Musée du Manitoba, l'Auditorium du Centenaire de l'ouest du Manitoba et la Winnipeg Art Gallery. On compte également parmi ces organisations la Campagne de charité et le Manitoba Community Services Council. Au cours de l'exercice 2006-2007, ces institutions et organismes ont reçu des subventions de fonctionnement se montant au total à 11,0 millions de dollars.

Voir Dépenses en immobilisations - Subventions -- Organismes culturels.

**2(b) Subventions aux organismes culturels :**

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2006-2007 \$	Budget 2006-2007		Écart positif (négatif)
		ETP	\$	
<b>Total des subventions</b>	<b>11 089,1</b>		<b>11 024,9</b>	<b>64,2</b>

## Conseil des Arts du Manitoba

Le Conseil des Arts du Manitoba a été créé en 1965 en vertu d'une loi adoptée par l'Assemblée législative du Manitoba. Il a pour mandat de promouvoir l'étude, l'appréciation, la production et la présentation d'œuvres d'art. Le Conseil travaille en étroite collaboration avec des organismes et des ministères fédéraux et provinciaux, ainsi qu'avec des artistes et des organismes à vocation artistique avec qui il s'efforce d'élaborer et d'actualiser ses programmes et ses activités afin de suivre l'évolution des besoins du milieu artistique. Le Conseil des Arts dépose son propre rapport annuel à l'Assemblée législative.

**2(c) Conseil des arts du Manitoba :**

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2006-2007 \$	Budget 2006-2007		Écart positif (négatif)
		ETP	\$	
<b>Total des subventions</b>	<b>8 461,4</b>	<b>-</b>	<b>8 461,4</b>	<b>0,0</b>

## Conseil consultatif chargé des subventions destinées au patrimoine

Le Conseil consultatif chargé des subventions destinées au patrimoine a pour mandat de formuler à l'intention du ministre des recommandations à propos du Programme de subventions destinées au patrimoine. Pour ce faire, il tient compte des besoins de la population pour ce qui est de répertorier, de protéger et d'interpréter le patrimoine provincial. Les demandes de fonds présentées dans le cadre du Programme de subventions sont ouvertes aux administrations locales et aux organismes communautaires sans but lucratif constitués en personne morale. Voir à Commissions et organismes pour un rapport détaillé.

### 2(d) Conseil consultatif chargé des subventions destinées au patrimoine :

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2006-2007 \$	Budget 2006-2007 ETP	\$	Écart positif (négatif)
Total des dépenses	400,5	1,00	411,5	(11,0)

## Direction des arts

La Direction des arts encourage et soutient la croissance et le développement durables des arts, ainsi que des industries culturelles et artistiques manitobaines. Elle vise à promouvoir la créativité, l'identité et le bien-être de la population, de même qu'à accroître la contribution des arts à la vitalité économique et à l'image mondiale de la province.

Pour cela, elle appuie des projets communautaires qui favorisent l'accès de tous les Manitobains et Manitobaines à l'étude, à la création, à la production, à la présentation et à la publication d'œuvres artistiques. Elle soutient le développement des industries du film, de l'enregistrement sonore, de la publication, des arts visuels et de l'artisanat, y compris la Société manitobaine de développement de l'enregistrement cinématographique et sonore. La Direction coordonne la participation de la province à des activités culturelles interprovinciales, nationales et internationales. Elle offre des services de soutien et de consultation, dans les deux langues officielles, dans les domaines suivants : commercialisation, gestion artistique, développement des ressources, formation, coordination d'activités et politique culturelle. La Direction est aussi chargée de la gestion de la collection d'art du gouvernement du Manitoba, y compris de l'achat d'œuvres d'art, de l'entretien et du soin de la collection existante et de l'élaboration de la politique et des mesures législatives qui régissent cette collection.

En aidant les conseils artistiques communautaires, les comités culturels, les grands festivals artistiques, les associations artistiques communautaires provinciales, ainsi que les organisations qui offrent des programmes permanents ou ponctuels de développement des arts dans tout le Manitoba, la Direction a appuyé des programmes d'éducation du spectateur et de perfectionnement des compétences dans les arts du spectacle, les arts visuels et les arts littéraires, avec une attention particulière au développement des arts dans les collectivités rurales et éloignées de la province. Ces investissements se sont traduits dans l'ensemble de la province par plus de 1 200 spectacles et expositions d'arts visuels et plus de 575 000 heures-étudiants d'enseignement des arts à caractère communautaire. Parallèlement, grâce au Programme de soutien à l'éveil artistique, 176 projets d'éducation du spectateur ou de perfectionnement des aptitudes artistiques ont reçu une aide, dont 12 initiatives réalisées dans des communautés éloignées.

La Direction a travaillé en collaboration avec le Conseil des Arts du Manitoba afin de soutenir et de renforcer les réseaux de tournées dans les régions rurales et le Nord de la province. Au cours de l'exercice 2006-2007, la Direction, le Conseil des Arts du Manitoba et Patrimoine canadien ont continué de soutenir les efforts déployés par le Réseau des arts du Manitoba pour développer encore les tournées dans les collectivités rurales, ainsi que dans les communautés éloignées et du Nord, afin qu'elles aient plus facilement accès aux arts visuels et littéraires, et aux arts du spectacle. La Direction a aussi contribué au transfert des

responsabilités relatives à Contact Manitoba – le salon des arts du spectacle qui a lieu au Manitoba tous les deux ans – du Conseil des Arts du Manitoba au Réseau des arts du Manitoba.

Pendant l'exercice 2006-2007, la Direction s'est associée au Conseil des Arts du Manitoba et au ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse afin de soutenir des projets du programme GénieArts dans 23 écoles et trois installations communautaires, appuyant ainsi des initiatives novatrices d'intégration des arts destinées aux élèves de toute la province.

La Direction des arts s'est également associée à Éducation, Citoyenneté et Jeunesse pour créer le Programme de financement des arts dans les écoles et la collectivité, lancé en janvier 2006. Ce programme, qui comprend une subvention de voyage pour les jeunes artistes de la scène, un Programme parascolaire d'enrichissement artistique et un Programme d'accès à l'enseignement des arts, prévoit une aide totale de 140 000 \$. En 2006-2007, 40 000 \$ étaient fournis par Programme d'accès à l'enseignement des arts, ce qui a permis d'aider en tout 25 projets réalisés dans 17 communautés, la majeure partie de l'aide allant à des communautés rurales et du Nord de la province.

Durant l'exercice 2006-2007, le Programme de soutien aux initiatives culturelles autochtones a appuyé 33 pow-wow et autres activités culturelles afin de favoriser la promotion et la préservation de la culture et du patrimoine autochtones. Le volet éducatif consacré aux arts autochtones du Programme de soutien aux initiatives culturelles autochtones a appuyé 28 projets pédagogiques associés à des formes d'art autochtones traditionnelles.

Au cours de l'exercice 2006-2007, la Direction a continué de soutenir les industries du cinéma, de l'enregistrement sonore, de la publication, des arts visuels et de l'artisanat du Manitoba. Par les fonds accordés à la Société d'enregistrement cinématographique et sonore du Manitoba, la Direction des arts a appuyé les activités de production cinématographique à hauteur de 114 millions de dollars. En tout, 55 films et émissions de télévision ont été tournés dans la province en 2006-2007. Parmi les films tournés au Manitoba l'an dernier figurent *The Lookout*; *The Stone Angel*; *The Good Life*; *You Kill Me* et *Elijah*.

Dans la foulée des prix Juno 2005, l'industrie manitobaine de l'enregistrement sonore a connu une année extraordinaire en 2006-2007. En 2006, la province a accueilli les Western Canadian Music Awards et présenté des artistes manitobains pendant le festival de la Coupe Grey 2006. La candidature du Manitoba avait été retenue pour 2006-2007 et la province se prépare maintenant à accueillir les Canadian Country Music Awards en 2008. En novembre 2006, Winnipeg a lancé les Aboriginal People's Choice Music Awards – nouvelle cérémonie nationale de remise de prix destinés à honorer l'industrie de la musique autochtone canadienne. Les artistes et les professionnels de l'industrie du Manitoba, qui réunissaient 131 nominations, ont remporté 39 prix nationaux et internationaux, contre 102 nominations et 29 prix l'année précédente. Quelques 190 artistes ont sorti des albums en 2006-2007, contre 139 albums en 2005-2006, et le nombre de sorties sous étiquette manitobaine est passé à 55, par rapport à 40 l'année précédente.

La Direction a fourni des fonds à 12 éditeurs de livres manitobains pour qu'ils puissent accroître leurs activités de marketing, créer de nouvelles gammes de produits, améliorer leurs compétences professionnelles et adopter des technologies permettant de réaliser des économies. Tout cela a aidé le secteur à atteindre un chiffre d'affaires net de plus de trois millions de dollars pour la vente de livres. De plus, la Direction a appuyé des projets et fourni un soutien administratif à des maisons d'édition de périodiques et de revues, ce qui leur a permis d'organiser et de mener une campagne d'abonnements à l'échelle de l'industrie par l'intermédiaire de la Manitoba Magazine Publishers Association (MMPA). Dans le secteur des arts littéraires, le ministère a parrainé trois prix littéraires, afin de reconnaître et d'honorer les écrivains et les maisons d'édition du Manitoba : le Margaret Laurence Best Fiction Award, le Alexander Kennedy Isbister Best Non-fiction Award et le Prix littéraire Rue-Deschambault, décerné tous les deux ans en reconnaissance du talent exceptionnel d'un écrivain francophone du Manitoba. Ces prix sont administrés respectivement, au nom du ministère, par l'Association of Manitoba Book Publishers et la Manitoba Writers' Guild.

Pendant l'exercice 2006-2007, par le biais du Programme d'aide pour les arts visuels, la Direction a aidé neuf galeries d'art commerciales ainsi que les associations d'arts visuels et d'artisanat. Le ministère a aussi apporté son appui au salon Uniquely Manitoba Showcase, salon international d'acheteurs et congrès de

perfectionnement professionnel pour les artistes et artisans du Manitoba, afin de lancer un site Web de formation interactif.

La Direction des arts, en collaboration avec Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle Manitoba et Main-d'œuvre Manitoba a continué de fournir des conseils et des ressources afin de mettre en application une stratégie de développement de la main-d'œuvre des secteurs culturels pour les travailleurs des industries artistiques et culturelles du Manitoba.

Un appui financier a été apporté à la Société franco-manitobaine pour une étude des options en matière de collaboration entre les organismes artistiques et culturels franco-manitobains et de restructuration du secteur. Le Manitoba a versé une aide financière sous forme de subvention de 10 000 \$ et le Secrétariat des services en langue française a apporté le même montant en vertu de l'Entente-cadre Canada-Manitoba sur la promotion des langues officielles. La Direction continue également de fournir des ressources en personnel au Centre de services bilingues de Saint-Boniface.

À l'occasion d'expositions-concours régionales, de l'exposition provinciale annuelle organisée par la Manitoba Society of Artists et dans le cadre des activités annuelles d'achat du comité consultatif sur les arts, la Direction a acheté 48 nouvelles œuvres d'art pour la collection du gouvernement du Manitoba. Le comité consultatif se compose d'administrateurs des affaires culturelles, d'artistes et de représentants du gouvernement.

Au cours de l'exercice 2006-2007, la Direction a continué d'appuyer l'élaboration et l'administration d'ententes contractuelles relatives à des projets de stabilisation financière de grands organismes artistiques et culturels. Elle a poursuivi son travail avec le Conseil des Arts du Manitoba et d'autres paliers de gouvernement afin de consulter et de stabiliser le budget du Manitoba Theatre for Young People, de la Manitoba Opera Association et du Winnipeg International Children's Festival.

## 2(e) Direction des arts :

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2006-2007 \$	Budget 2006-2007		Écart positif (négatif)
		ETP	\$	
Salaires et avantages sociaux	600,4	10,0	590,3	10,1
Autres dépenses	219,1		330,2	(111,1)
Développement de l'enregistrement cinématographique et sonore	3 360,7		3 360,7	0,0
Subventions	3 353,1		3 234,8	118,3
<b>Total des dépenses</b>	<b>7 533,3</b>	<b>10,0</b>	<b>7 516,0</b>	<b>17,3</b>

## Services de bibliothèques publiques

En vertu de la *Loi sur les bibliothèques publiques*, la Direction des services de bibliothèques publiques veille à ce que toute la population manitobaine ait accès à des services de bibliothèque publique. Elle remplit son mandat en appliquant la politique du ministère et les lois provinciales, en offrant des services de consultation et de formation au personnel des bibliothèques publiques et aux membres de leurs conseils d'administration, en fournissant des services techniques aux bibliothèques publiques, et en dispensant des services de diffusion à partir d'une collection centrale.

Durant l'exercice 2006-2007, des subventions totalisant 5,1 millions de dollars ont été versées aux 113 bibliothèques publiques du Manitoba, ainsi qu'à des organismes connexes, dont la Manitoba Association of Library Technicians, la Manitoba Library Trustees Association, le Canadian Children's Book Centre, la Manitoba Library Association et la Manitoba School Library Association.

Les Services de bibliothèques publiques veillent à l'entretien du Réseau d'information des bibliothèques publiques du Manitoba (MAPLIN). Le MAPLIN est une base de données centrale qui contient les catalogues des bibliothèques publiques des régions rurales et du Nord. Il compte environ 1,2 million de fiches qui constituent une « liste maîtresse » et servent de guide de localisation pour le partage des ressources. Pendant l'exercice 2006-2007, il y a eu plus de deux millions d'appels de fichier de 110 000 recherches de documents sur le site Web du MAPLIN, ce qui a entraîné plus de 38 000 demandes de documents.

Au cours de l'exercice 2006-2007, les Services ont fait circuler 103 331 documents et ont offert divers programmes de soutien aux bibliothèques publiques des régions rurales et du Nord, ainsi qu'aux Manitobains et Manitobaines qui n'ont pas accès à une bibliothèque publique.

Les Services de perfectionnement ont fourni aux bibliothèques publiques rurales un soutien en matière d'éducation par des consultations, des publications pédagogiques et des ateliers régionaux, ainsi qu'une réunion de formation annuelle qui a eu lieu à Brandon. Ils ont coordonné et animé un atelier d'orientation pour huit nouveaux bibliothécaires travaillant dans des bibliothèques publiques situées aux quatre coins de la province. Durant l'exercice 2006-2007, les Services ont reçu plus de 2 000 demandes de soutien technique et professionnel. Les Services de bibliothèques publiques ont publié leur bulletin deux fois dans l'année.

Les Services de diffusion fournissent des documents de bibliothèque aux bibliothèques des régions rurales et du Nord, ainsi qu'aux Manitobains et Manitobaines qui n'ont pas accès à une bibliothèque publique. Les ressources documentaires centrales comprennent plus de 205 000 livres. Le programme des collections spéciales enrichit les collections des bibliothèques des régions rurales et du Nord et offre des documents d'alphabétisation, des ouvrages en français et des documents multilingues, des livres parlants pour les personnes qui ont un handicap visuel, ainsi que du matériel audiovisuel et des ouvrages à gros caractères. En 2006-2007, 13 276 ouvrages à gros caractères et 13 068 documents multimédias ont circulé dans les bibliothèques communautaires.

Le service aux Manitobaines et Manitobains qui n'ont pas accès à une bibliothèque publique était fourni par le programme de bibliothèques itinérantes et le programme de biblioposte, qui ont permis de faire circuler 5 014 et plus de 56 304 documents, respectivement.

Grâce au Programme de prêts inter-bibliothèques, les bibliothèques des régions rurales peuvent échanger des documents avec d'autres sources provinciales ou nationales par le biais du réseau informatisé MAPLIN. Pendant l'exercice 2006-2007, les services de bibliothèques publiques ont traité 13 791 demandes de prêts de la collection centrale et 1 381 demandes par sujet provenant de la bibliothèque centrale. Par ailleurs, 55 820 documents ont été échangés directement entre les bibliothèques publiques par l'intermédiaire du réseau MAPLIN.

Le programme de catalogage de la Direction offre des services à toutes les bibliothèques publiques des régions rurales et à la collection centrale. Environ 5 808 documents ont été catalogués. Le programme tient aussi le catalogue du MAPLIN afin de faciliter le partage des ressources.

La mise en œuvre de recommandations de l'examen des bibliothèques publiques a commencé avec une amélioration de la technologie des bibliothèques des régions rurales et du Nord évaluée à 1,1 million de dollars. Comme l'expliquait l'examen, cela permet un accès public à Internet haute vitesse sur du matériel de pointe, ainsi qu'un meilleur partage des ressources entre bibliothèques.

En réponse à la recommandation 21 de l'examen des bibliothèques publiques, des groupes consultatifs de bibliothécaires manitobains ont été constitués. Des réunions ont eu lieu en mars à Winnipeg, Brandon et The Pas afin de définir un mandat et une structure. Brandon, Winnipeg et Thompson ont été choisies comme lieux centraux ou « carrefours » de rencontre. Les groupes consultatifs de bibliothécaires ont recommandé deux réunions en personne par an, dont une qui se tiendrait lors de la conférence annuelle de la Direction des services de bibliothèques publiques. Des réunions ont eu lieu en mai 2007, comme le recommandaient les groupes consultatifs.

En réponse à la recommandation 7 de l'examen des bibliothèques publiques, un consultant autochtone a été engagé en mars 2007. Il prendra ses fonctions en juin 2007 et aura principalement pour tâche de travailler

avec les communautés autochtones et des Premières nations afin d'établir des services de bibliothèque.

Le quatrième objectif de l'examen des bibliothèques publiques, « Élargir les services de bibliothèques publiques aux Manitobains et Manitobaines vivant sur des terres fédérales », a été mis en œuvre avec la fourniture de services de bibliothèque à la réserve de Rolling River, à la Première nation de Nelson House et à la Première nation de Peguis.

Pour donner suite à l'objectif 10 de l'examen des bibliothèques publiques, à savoir « Renforcer le rôle de la bibliothèque publique dans la collectivité », la Direction des services de bibliothèques publiques a créé cinq bibliothèques à collection ciblée. Des bibliothèques publiques ont proposé d'abriter et de cataloguer les collections de vidéos et de DVD spécialisées autrefois abritées dans les locaux de la Direction des services de bibliothèques publiques. Le personnel des bibliothèques à collection ciblée rencontrera le chef du service audiovisuel de la Direction des services de bibliothèques publiques afin de décider de l'allocation de fonds pour leurs collections particulières.

## 2(f) Services des bibliothèques publiques :

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2006-2007 \$	Budget 2006-2007		Écart positif (négatif)
		ETP	\$	
Salaires et avantages sociaux	830,5	19,00	888,3	(57,8)
Autres dépenses	794,6		824,8	(30,2)
Subventions	5 149,8		5 127,5	22,3
Total des dépenses	6 774,9	19,00	6 840,6	(65,7)

## Ressources historiques

La Direction a pour rôle de renforcer la sensibilisation communautaire, la participation, l'action concertée et la gestion des richesses patrimoniales du Manitoba, en formulant des conseils en matière de conservation, en appuyant le développement du leadership, en accordant une aide financière, en communiquant l'information nouvellement découverte et en prenant des initiatives stratégiques pour le patrimoine de la province. La Direction des ressources historiques encourage l'attachement continu des Manitobains et Manitobaines à leur patrimoine, qui s'exprime par leur travail bénévole, leurs programmes éducatifs, leurs dons et leurs organismes de mise en valeur du patrimoine.

La *Loi sur les richesses du patrimoine* de 1986 sert de cadre juridique aux activités de la Direction des ressources historiques.

Cette dernière entend protéger et mettre en valeur les richesses patrimoniales du Manitoba :

- en préconisant le respect de l'intégrité et de l'authenticité des ressources patrimoniales;
- en réduisant au minimum la destruction, le vandalisme et les effets néfastes éventuels pour les ressources patrimoniales;
- en habilitant les administrations et les organismes locaux à agir pour protéger et gérer les richesses patrimoniales;
- en appréciant la contribution importante des bénévoles à la gestion des richesses patrimoniales;
- en veillant à ce que les attractions patrimoniales du Manitoba offrent à la population et aux touristes une représentation riche et équilibrée de la diversité et des réalisations de la province;
- en incitant les collectivités à être fières de leur patrimoine et à participer aux activités patrimoniales qui célèbrent notre identité manitobaine commune;

- en permettant aux industries patrimoniales de contribuer à l'économie manitobaine par le tourisme, l'artisanat, les métiers et les emplois professionnels.

Au cours de l'exercice 2006-2007, les six musées représentatifs du Manitoba ont mis au point des documents de marketing communs, ont acheté des ensembles promotionnels ciblés et ont continué un partenariat avec Voyage Manitoba pour la réalisation de sondages à la sortie informatisés auprès de ses visiteurs. Le Programme des musées représentatifs aide certains musées à devenir des attractions touristiques plus importantes du point de vue patrimonial.

Les musées communautaires peuvent obtenir des subventions de fonctionnement dans le cadre du programme de subventions de fonctionnement aux musées communautaires. Le programme aide les établissements qui protègent et interprètent les ressources patrimoniales du Manitoba. Pour avoir droit à ces subventions, les musées doivent être à but non lucratif, être ouverts régulièrement au public (au moins 30 jours par an), être propriétaires de plus de la moitié de leurs collections et avoir un énoncé de mission. En 2006-2007, 110 musées communautaires ont reçu au total 271 500 \$ – les subventions provinciales égalant les fonds recueillis localement à concurrence du montant maximal fixé pour le programme. Environ quatre musées communautaires sur cinq se trouvent dans une région rurale ou dans le Nord.

La Direction des ressources historiques a fourni des conseils techniques éclairés pour un certain nombre de projets dans l'ensemble de la province. Elle a ainsi aidé la Parkland Pioneer Association de Rosssburn pour la restauration de deux *boodas* (deux maisons en terre) ukrainiennes. Pour ce projet, des instructions au sujet des techniques de construction des premiers pionniers en ce qui concerne l'enduit de boue et le toit de chaume en paille de seigle ont été données à ce groupe désireux de préserver des *boodas* symboles de son patrimoine communautaire. De plus, cet atelier d'un week-end a débouché sur la production d'un DVD pédagogique qui a été communiqué à d'autres musées manitobains afin de les aider à préserver leurs maisons à toit de chaume.

Une aide a aussi été apportée au Canadian Air Training Plan Museum qui s'efforce de préserver la partie est du hangar n° 1 pour de futures expositions du musée, et à l'ancien couvent des sœurs grises (Musée de Saint-Boniface) pour préserver ce lieu historique qui est un des premiers bâtiments construits à Winnipeg.

Si l'on veut que la population apprécie mieux son patrimoine, il faut la sensibiliser et transférer à la collectivité le savoir en la matière. Le 5 août 2006, avec l'aide de bénévoles dévoués de la collectivité, une plaque commémorative du Conseil manitobain du patrimoine rappelant la découverte de nickel à Thompson, événement important dans l'histoire de la province, a été dévoilée au Heritage North Museum, dans le cadre des Thompson's Homecoming 50<sup>th</sup> Anniversary Celebrations. L'honorable John Harvard, C.P., O.M., lieutenant-gouverneur du Manitoba, et l'honorable Gary Doer, premier ministre du Manitoba, ont présenté des compliments à l'auditoire de plus de 150 personnes réunies à l'occasion de cette commémoration historique.

Culture, Patrimoine et Tourisme encourage les groupes communautaires de défense du patrimoine à s'associer avec les écoles locales pour organiser des activités patrimoniales à l'occasion de la Fête du Manitoba. Grâce à une nouvelle initiative – le guide des expositions des fêtes du patrimoine –, les organismes qui protègent le patrimoine ont pu aider des élèves de la 4<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup> année à créer des expositions tridimensionnelles dynamiques à caractère historique dans le cadre de manifestations communautaires liées à la Fête du Manitoba. Des manifestations publiques ont eu lieu à l'occasion de cette journée au Palais législatif, où les élèves sont accueillis, et le Costume Museum of Canada a reçu la Proclamation de la Fête du Manitoba. Le 18 mai a été proclamé Journée internationale des musées au Manitoba et c'est à l'Association des musées du Manitoba qu'a été remise la proclamation rendant hommage aux institutions patrimoniales de la province.

Le gouvernement du Manitoba a conclu une entente de contribution avec le gouvernement du Canada afin de permettre à la Direction des ressources historiques de poursuivre la mise en œuvre de l'Initiative des endroits historiques au Manitoba. L'entente prévoit l'inclusion de sites historiques désignés du Manitoba dans le Répertoire canadien des lieux patrimoniaux, la promotion des *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada*, et la participation des intervenants du secteur du patrimoine à l'initiative. Une nouvelle entente de contribution de trois ans est entrée en vigueur en 2006-2007. Parmi les principales réalisations, mentionnons l'inscription de 200 autres sites au Répertoire canadien des lieux

patrimoniaux, la remise de 437 certificats d'énoncé d'importance aux propriétaires des édifices du patrimoine désignés; cinq propriétaires de biens patrimoniaux manitobains ont vu approuvée leur demande de subvention au Fonds pour favoriser les propriétés patrimoniales commerciales, le tout dernier étant le Galloway Bros. Store de Gladstone pour une conversion en bureaux et en appartements pour personnes âgées; la distribution à toutes les municipalités et à tous les groupes d'intervenants d'un guide des ressources patrimoniales municipales pour les administrateurs municipaux manitobains; et un appui à la création d'un district de conservation des édifices patrimoniaux commerciaux à Carberry.

Avec les conseils de la Direction des ressources historiques, les comités consultatifs sur le patrimoine municipal de Lac-du-Bonnet, Brandon, St. Clements et Stonewall ont exécuté leurs plans de gestion des richesses patrimoniales afin de définir les priorités patrimoniales et le soutien municipal. De plus, les Ressources historiques et l'Initiative des endroits historiques ont aidé Community Heritage Manitoba à publier « Community Heritage Success Stories », qui présente des projets relatifs au patrimoine communautaire dans tout le Manitoba.

La recherche sur l'industrie de la pêche au Manitoba a été terminée et prolongée pour les communautés des Premières nations de la rive est du lac Winnipeg. Le Conseil manitobain du patrimoine a évalué un rapport sur l'ancien emplacement du parc Victoria dans le quartier de la Bourse, lieu important pendant la grève générale de Winnipeg en 1919, et recommandé d'apposer une plaque commémorative. Le projet consacré au paysage patrimonial de la région ouest du Mont-Riding et de la partie supérieure de la rivière Assiniboine est lui aussi terminé.

La Direction évalue des sites et assure leur protection juridique en vertu de la *Loi sur les richesses du patrimoine*, et elle conclut des accords sur les règles à suivre pour garantir le respect de la valeur intrinsèque des ressources patrimoniales. Au cours de l'exercice 2006-2007, la Direction a évalué 1 772 projets de mise en valeur de terres afin de déterminer leurs effets négatifs éventuels sur les ressources patrimoniales, dont sept emplacements de lots pour des chalets proposés par la province pour Conservation Manitoba afin de déterminer les répercussions possibles sur les ressources patrimoniales. En tout, 71 permis patrimoniaux ont été délivrés, soit 10 p. 100 pour des études paléontologiques et le reste pour des travaux archéologiques. La Direction a administré avec succès et ses archéologues ont participé au projet de fouilles archéologiques organisées à l'occasion du projet de dérivation de la rivière Churchill et financées par Manitoba Hydro. Le personnel de la Direction a administré un déblai d'atténuation et deux études dans la zone des fouilles. De plus, les archéologues de la Direction ont participé à la récupération de restes humains à trois endroits dans la région de la rivière Winnipeg dans la première année du nouveau projet archéologique systémique. Ce dernier est géré par la Direction des ressources historiques dans le cadre d'un accord décennal conclu avec Manitoba Hydro afin de protéger les ressources patrimoniales des zones touchées par les aménagements hydroélectriques dans toute la province.

La Direction a continué de travailler en collaboration avec les responsables du maintien de l'ordre, ainsi qu'avec les communautés autochtones et locales, afin de gérer les « restes humains découverts », à savoir les dépouilles inhumées hors des limites des lieux de sépulture reconnus et ne présentant pas d'intérêt médico-légal, mais ayant une importance patrimoniale. Le personnel de la Direction a recouvré les restes de 14 personnes.

## 2(g) Ressources historiques

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2006-2007 \$	Budget 2006-2007		Écart positif (négatif)
		ETP	\$	
Salaires et avantages sociaux	1 410,1	25,05	1 410,1	0,0
Autres dépenses	804,6		805,0	(0,4)
Subventions	948,1		952,9	(4,8)
<b>Total des dépenses</b>	<b>3 162,8</b>	<b>25,05</b>	<b>3 168,0</b>	<b>(5,2)</b>



## Direction des loisirs et des services régionaux

La Direction des loisirs et des services régionaux offre des services de consultation et d'accès aux ressources en collaboration avec les autres directions et organismes de Culture, Patrimoine et Tourisme, d'autres ministères provinciaux ainsi que des ministères fédéraux et des organisations communautaires. En outre, la Direction renforce le système qui permet de créer et de soutenir les possibilités en matière de loisirs, d'activité physique, de mieux-être, de culture, de patrimoine, de tourisme et de sport à l'échelle communautaire et régionale. Elle aide également les collectivités, les organisations communautaires et les organismes provinciaux à élaborer des plans stratégiques et à répondre aux besoins qu'ils ont cernés.

Le personnel de Winnipeg et des bureaux régionaux de la région du Nord (The Pas et Thompson), de la région des Parcs (Dauphin), de l'Ouest (Brandon), du Centre (Morden), d'Entre-les-Lacs (Gimli) et de l'Est (Beauséjour) a conseillé nombre des 199 municipalités constituées en corporations, des 50 collectivités relevant des Affaires du Nord et des 63 collectivités des Premières nations du Manitoba, et leur a facilité l'accès aux programmes de la Direction.

Par l'intermédiaire du programme Possibilités récréatives (PPR), la Direction a versé des fonds à 50 commissions de loisirs composées de 135 administrations municipales et de 26 divisions et districts scolaires, afin qu'elles puissent accroître les possibilités de loisirs dans leur région. Dans le cadre du fonds de formation du PPR, destiné à aider à couvrir les frais de formation des directeurs des loisirs, des responsables et des bénévoles des loisirs communautaires, 38 commissions des loisirs ont bénéficié d'un financement.

Des conseils et une aide financière ont été apportés à 17 associations bénévoles s'occupant de sentiers dans tout le Manitoba. Depuis 2000, les bénévoles ont achevé plus de 70 % du Sentier transcanadien dans la province. La Direction a aidé la Manitoba Recreational Trails Association à élaborer et à mettre en œuvre un plan stratégique pour terminer la partie manitobaine du Sentier transcanadien. Une aide a été fournie afin de permettre à la Winnipeg Trail Association de signaler le réseau de sentiers de Winnipeg.

La Direction a coordonné le soutien offert par le gouvernement du Manitoba à l'initiative de l'Université du Manitoba sur les érudits autochtones. La professeure Janice Forsyth, érudite autochtone, a pris ses fonctions à la faculté d'Éducation physique et d'étude des loisirs en janvier 2005. Ce poste, unique au Canada, permet de faire au Manitoba de la recherche communautaire sur la participation des Autochtones aux activités sportives, récréatives et physiques et sur les obstacles auxquels ils se heurtent dans ce domaine.

Plus de 10 000 exemplaires de la brochure sur la marche ont été distribués dans l'ensemble de la province. Le ministère codirige la stratégie provinciale de promotion de l'activité physique **en mouvement**.

Les initiatives Collectivités **en mouvement** et Santé à l'école **en mouvement** ont été lancées à l'automne de 2005. Résultat, en 2006-2007, on dénombrait plus de 425 écoles **en mouvement** et 58 collectivités **en mouvement** inscrites.

La Direction a aidé des festivals communautaires en leur accordant 48 subventions par le biais du Programme de soutien aux festivals communautaires. Avec les conseils et l'aide du personnel des services régionaux, plus de 339 demandes ont été adressées au programme Place aux communautés pour des projets d'immobilisations en région rurale et plus de 176 demandes ont été soumises au Programme de soutien à l'éveil artistique pour des projets communautaires artistiques en milieu rural. Le personnel des services régionaux a continué de collaborer avec des comités s'occupant d'expositions-concours afin de permettre à des artistes en art visuel des régions rurales et du Nord d'exposer leurs œuvres et de recevoir des critiques professionnelles à l'occasion de trois expositions-concours.

La Direction a permis à plus de 800 enfants et jeunes de participer à des camps d'été, grâce à l'octroi de subventions d'un total de 40 000 \$ au Sunshine Fund et au Westman Sun Fund. De plus, la Direction a aidé 1 700 élèves et bénévoles de 39 écoles des régions éloignées et du Nord à participer à des activités sportives et à des jeux grâce à une subvention de 26 100 \$ accordée aux Frontier Games de la division scolaire Frontier.

La Direction a contribué au bon fonctionnement et à la sécurité des arénas, des pistes de curling et des piscines communautaires en offrant une formation à 78 gérants d'établissement qui ont suivi avec succès les cours organisés par le ministère à l'intention des exploitants d'installations de loisirs.

Deux cents bénévoles et professionnels du secteur des loisirs et représentants élus ont bénéficié d'activités d'acquisition de compétences et de perfectionnement en leadership au cours de la conférence sur les loisirs pour les bénévoles communautaires. En 27 ans, plus de 4 800 personnes ont participé à cette conférence.

La Direction a salué la contribution des bénévoles communautaires du Manitoba en remettant 29 certificats de mérite dans le cadre du Programme de certificats de mérite pour service bénévole.

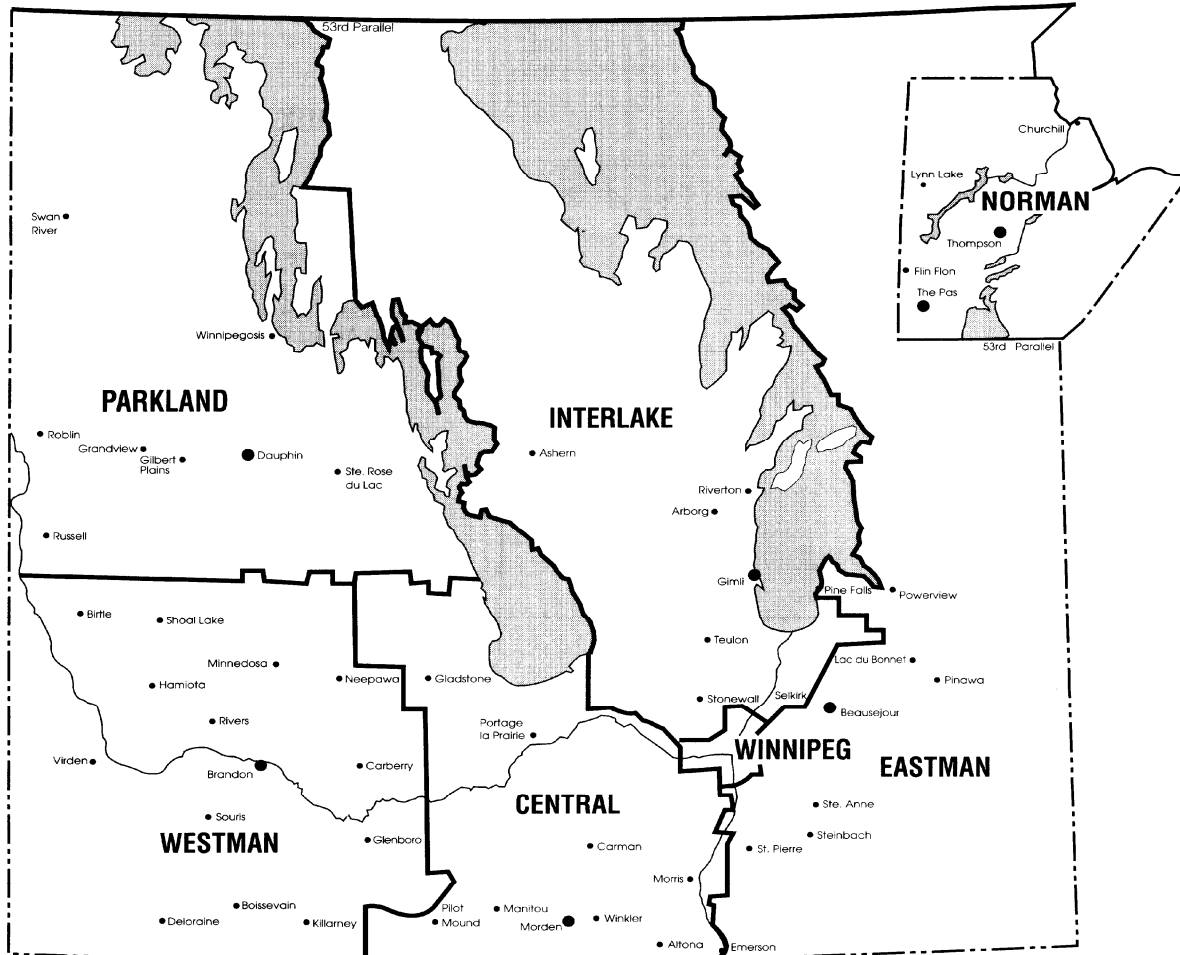
Dans le cadre du dîner en l'honneur des bénévoles, et avec l'aide du ministère, Volunteer Manitoba a coordonné les Prix du lieutenant-gouverneur pour service bénévole. Six personnes représentant cinq régions du Manitoba ont reçu le prix communautaire Faire la différence et une personne a reçu le Prix vice-royal.

**2(h) Loisirs et services régionaux :**

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2006-2007 \$	Budget 2006-2007		Écart positif (négatif)
		ETP	\$	
Salaires et avantages sociaux	1 642,2	28,00	1 640,4	1,8
Autres dépenses	553,8		629,2	(75,4)
Subventions	4 460,3		4 401,5	58,8
<b>Total des dépenses</b>	<b>6 656,3</b>	<b>28,00</b>	<b>6 671,1</b>	<b>(14,8)</b>

# CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME MANITOBA

POUR OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS SUR LES PROGRAMMES ET LES SERVICES DU MINISTÈRE, ADRESSEZ-VOUS À VOTRE BUREAU RÉGIONAL.



## BUREAUX RÉGIONAUX

### RÉGION DE L'EST

20, 1<sup>re</sup> rue S.  
Beauséjour MB R0E 0C0  
Tél. : 268-6018  
Télec. : 268-6070  
Sans frais : 1 800 665-6107

### RÉGION D'ENTRE-LES-LACS

62, 2<sup>e</sup> avenue  
C.P. 1519  
Gimli MB R0C 1B0  
Tél. : 642-6006  
Télec. : 642-6080

### RÉGION DU NORD, THE PAS

3<sup>e</sup> rue et avenue Ross  
C.P. 2550  
The Pas MB R9A 1M4  
Tél. : 627-8213  
Télec. : 627-8236  
Sans frais : 1 866 259-5748

### RÉGION DU CENTRE

225, rue Wardrop  
Morden MB R6M 1N4  
Tél. : 822-5418  
Télec. : 822-4792  
Sans frais : 1 866 346-5219

### RÉGION DE L'OUEST

340, 9<sup>e</sup> rue, bureau 116  
Brandon MB R7A 6C2  
Tél. : 726-6066  
Télec. : 726-6583  
Sans frais : 1 800 259-6592

### RÉGION DU NORD, THOMPSON

59, promenade Elizabeth  
Thompson MB R8N 1X4  
Tél. : 677-6780  
Télec. : 677-6862

### RÉGION DES PARCS

27, 2<sup>e</sup> avenue S.-O.  
Dauphin MB R7N 3E5  
Tel. : 662-2022  
Télec. : 638-6558

## Services de communication du Manitoba

La Division coordonne et gère les services gouvernementaux de publicité, de communication et d'information du public. En tant que service central de communication, elle a pour mandat d'améliorer la qualité, l'uniformité, la transparence et la rentabilité des communications et de la publicité. Elle offre ses services conformément à la *Loi sur les publications officielles* et à la *Loi sur les armoiries, les emblèmes et le tartan du Manitoba*. Elle veille aussi à faire respecter les directives provinciales relatives à l'identité visuelle.

La Division offre aux ministères des services de soutien dans le domaine des communications, comme des services de gestion de projets, de planification stratégique, de conception et de rédaction. Elle gère aussi l'exécution des communications du gouvernement en coordonnant le site Web de celui-ci, les services d'information à l'intention des médias et les services de renseignements à l'intention du public, autrement dit, le Service de renseignements au public et la Direction des publications officielles. La Division offre aussi des services d'aide à la communication aux organismes de la Couronne.

Les principaux services de la Division sont Publicité et promotion des programmes, Création, Relations publiques, Production et services médiatiques, Services d'information et Services commerciaux et Internet, qui comprend le Service de renseignements au public et la Direction des publications officielles.

La Section de la publicité et de la promotion des programmes aide les ministères à élaborer des plans de communications stratégiques et de promotion, des stratégies de programme et du matériel publicitaire pour assurer la qualité, la rentabilité et la cohérence des messages promotionnels diffusés par le gouvernement. Son personnel consulte les ministères pour définir le message, la méthode et le moyen de communication qui répondront aux besoins de promotion. La Section coordonne aussi l'élaboration de programmes de publicité et d'information interministériels, et applique les lignes directrices relatives aux normes de graphisme et de conception.

Le Service de création fournit des directives afin de garantir la qualité et l'efficacité de toutes les communications produites au nom des ministères. La Direction travaille en étroite collaboration avec le personnel de la Division, les ministères et les fournisseurs de services de création dans l'élaboration des stratégies et des produits de communication du gouvernement. Le personnel fournit aussi des services de rédaction publicitaire et de graphisme afin que le produit destiné à l'information du public soit uniforme et de grande qualité.

La Section des relations publiques coordonne les activités d'information publique et conseille sur la méthode de communication la plus efficace. Son personnel prépare des plans de communication stratégique, rédige des communiqués, assure la liaison avec les médias et organise des manifestations spéciales. De plus, il fait des recherches, prépare des publications d'information et fait le suivi dans ce domaine, tout en coordonnant les discours des ministres ou des personnes les représentant. La Section gère les communications gouvernementales pendant les situations d'urgence, comme les inondations, les feux de forêt importants et les situations exigeant des évacuations et des déplacements de population. Ses tâches comprennent la dotation en personnel des lignes téléphoniques de renseignement pour les médias, l'organisation des entrevues avec les journalistes, ainsi que la production et la diffusion de communiqués et de documents d'information publique sur les situations d'urgence.

La Section de la production et des services médiatiques coordonne, pour les ministères, l'achat de services divers – impression, conception graphique, production électronique, recherche, publicité et autres services de communication. Elle offre aussi aux ministères, aux sociétés de la Couronne et aux organismes gouvernementaux des services de planification, d'achat et de suivi en matière de communication et de publicité. Avec la Section des relations publiques et la Section de la publicité et de la promotion des programmes, son personnel élabore des stratégies ainsi que des propositions et des estimations pour les campagnes d'information et de publicité.

La Section des services d'information est responsable de la révision finale, de la coordination et de la distribution des communiqués de presse publiés à l'intention des médias d'information du Manitoba. Les communiqués de presse sont aussi distribués immédiatement par courrier électronique et par Internet. De

plus, la Section prépare chaque semaine des imprimés de ces communiqués de presse qu'elle distribue aux bibliothèques, aux municipalités, aux parlementaires provinciaux et aux députés fédéraux, ainsi qu'à des groupes d'intérêt. En outre, elle prépare chaque semaine des documents d'information audio à l'intention des médias d'information du Manitoba et des personnes ayant une déficience visuelle. Elle diffuse et enregistre sur bande vidéo la période des questions quotidienne à l'Assemblée législative du Manitoba, laquelle est transmise en direct aux établissements commerciaux et câblodistributeurs de Winnipeg et en différé aux stations de télévision câblées des régions rurales.

La Section des services commerciaux et Internet travaille en étroite collaboration avec les ministères et le Bureau des technologies de l'information afin de trouver des façons novatrices et efficaces d'offrir les services publics et de diffuser l'information sur le site Web du gouvernement. Ce site, qui contient des renseignements sur tous les ministères, est mis à jour presque quotidiennement et offre une information à jour, entre autres sur la situation routière, plus les communiqués de presse, les changements législatifs et les nouveaux programmes. Le site fait aussi partie intégrante de la stratégie d'information publique du gouvernement dans les situations d'urgence et pendant les campagnes de sensibilisation du public à la sécurité.

Le Service de renseignements au public est un service téléphonique bilingue sans frais qui fournit un service d'aiguillage et de renseignements pour tous les ministères, les organismes, les programmes et les dossiers provinciaux. Il répond aussi aux demandes du public en administrant le Service de renseignements du site Web du gouvernement du Manitoba. Il sert de télécentre pour les activités gouvernementales spéciales, comme l'adoption de mesures d'urgence et les élections générales provinciales. Le Service de renseignements au public du gouvernement du Manitoba travaille en étroite collaboration avec la Section chargée des services Internet afin d'améliorer la coordination des services offerts par téléphone, en ligne et en personne.

La Section des publications officielles met les renseignements gouvernementaux à la disposition du public et de groupes d'intérêt comme le monde juridique, de la finance ou de l'éducation, sous forme d'imprimés et sur Internet. Ces publications comprennent les lois du Manitoba, sous forme de Codification permanente des lois du Manitoba (CPLM), les règlements connexes, la *Gazette du Manitoba* et les publications gouvernementales. La Section gère l'impression des lois et des règlements par des imprimeurs du secteur privé et elle veille à la mise à jour des lois sur le site Web du gouvernement du Manitoba. Elle gère également la distribution des lois et des règlements par abonnement, vente par correspondance et vente au comptoir.

Pendant l'exercice 2006-2007, la Division a coordonné le lancement du nouveau logo et du nouveau programme d'identité visuelle du gouvernement, y compris la refonte importante de sa page d'accueil Internet. Elle a aussi beaucoup collaboré avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux pour faire en sorte que le Manitoba soit prêt à communiquer avec le public au sujet de problèmes éventuels, comme une grippe pandémique ou la grippe aviaire. De plus, la Division s'est efforcée de sensibiliser le public au risque de contracter le virus du Nil occidental et elle a participé aux mesures prises dans des situations d'urgence telles que les inondations printanières. De plus, elle a coordonné la promotion de plusieurs campagnes de sensibilisation du public importantes, dont des campagnes de promotion de la protection de l'environnement, les moyens de retenir les jeunes, les produits alimentaires du Manitoba, la compétitivité économique et le Guide info santé du Manitoba.

**3(a) Services de communication du Manitoba :**

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2006-2007	Budget 2006-2007		Écart positif (négatif)
	\$	ETP	\$	
Salaires et avantages sociaux	3 840,1	66,0	3 840,1	0,0
Autres dépenses	1 132,1		1 257,1	(125,0)
Publicité du secteur public	1 957,1		1 966,5	(9,4)
Moins : Somme récupérables d'autres postes	(2 711,6)		(2 675,3)	36,3
Total des dépenses	4 217,7	66,0	4 388,4	(170,7)

## Division des services provinciaux

La Division des services provinciaux a pour mission d'offrir des programmes de gestion de l'information ministérielle et de rendre l'information gouvernementale accessible au public. Elle se compose de trois directions, à savoir le Service de traduction, les Archives du Manitoba et la Bibliothèque de l'Assemblée législative. Les services de cette Division sont assurés conformément à la *Loi sur les archives et la tenue de dossiers*, la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, la *Loi sur la bibliothèque de l'Assemblée législative* et la *Loi sur le Manitoba*.

### Service de traduction

Conformément à la *Loi sur le Manitoba*, ainsi qu'à la politique sur les services en langue française, le Service de traduction fournit des services de traduction et d'interprétation économiques et de qualité aux ministères, aux organismes gouvernementaux, aux tribunaux, aux sociétés de la Couronne et à l'Assemblée législative.

Au cours de l'exercice 2006-2007, le volume de traduction écrite dans les deux langues officielles s'élevait à 19 064 pages, ce qui représente une augmentation de 1 047 pages par rapport à l'exercice 2005-2006. La direction a également détaché un traducteur au ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse pour l'aider à répondre à ses besoins en services en langue française.

Au total, plus de 300 directions et organismes gouvernementaux ont eu recours au service de traduction :

	Dépenses réelles		Budget	
	Pages	Mots	Pages	Mots
Anglais-français	18 696	4 673 994	18 000	4 500 000
Français-anglais	2 009	502 343	2 100	525 000
<b>Total :</b>	20 705	5 176 337	20 100	5 025 000

Des services d'interprétation (traduction orale) ont été fournis aux tribunaux et tribunaux quasi judiciaires, à l'Assemblée législative et pour les audiences publiques, ainsi que lors de conférences et de réunions nationales dont le Manitoba était l'hôte. La demande, qui représentait 218 jours-personnes de travail d'interprétation et de recherche, a nécessité la participation à 123 séances d'interprétation. Le nombre de demandes d'interprétation a baissé par rapport à 2005-2006. En 2006-2007 la demande de services d'interprétation pour les tribunaux et les tribunaux administratifs est restée élevée, mais les besoins en interprétation de conférence ont diminué.

Une terminologie (les équivalents de termes dans les deux langues officielles ainsi que des appellations officielles normalisées) est créée, conservée et mise à jour pour la province, et fournie au gouvernement, y compris aux sociétés de la Couronne, aux tribunaux et à l'Assemblée législative, ainsi qu'aux autres administrations qui en font la demande. En 2006-2007, le nombre de demandes était de 666. Autrement dit, 3 149 termes ont été fournis dans les deux langues officielles, ce qui représente une augmentation de près de 28 p. 100 par rapport à 2005-2006.

### 3(b) Services de traduction :

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2006-2007	Budget 2006-2007		Écart positif (négatif)
	\$	ETP	\$	
Salaires et avantages sociaux	1 596,2	24,00	1 596,2	0,0
Autres dépenses	745,2		673,1	72,1
Moins : Somme récupérables d'autres postes	(283,8)		(289,7)	(5,9)
<b>Total des dépenses</b>	<b>2 057,6</b>	<b>24,00</b>	<b>1 979,6</b>	<b>78,0</b>

## Archives du Manitoba

Les Archives du Manitoba préservent l'information consignée sous toutes les formes et elles en facilitent la consultation. Les Archives protègent des renseignements d'importance capitale pour l'identité, le mieux-être et la connaissance de soi individuelle et collective des communautés. Elles conservent aussi les documents relatifs aux droits et obligations réciproques contractés par la société et les autorités élues. Les Archives ont un mandat exclusif, qui est de préserver les documents du gouvernement et de ses organismes, des tribunaux et de la Compagnie de la Baie d'Hudson. S'y ajoute un mandat discrétionnaire en ce qui concerne les documents des organismes publics locaux et ceux d'organismes et de particuliers du secteur privé manitobain.

En vertu de la *Loi sur les archives et la tenue de dossiers*, le Bureau des documents du gouvernement est chargé d'encourager le gouvernement à tenir ses dossiers de façon responsable en instituant des politiques et des normes ainsi que des services de consultation afin de faciliter la création, l'utilisation, la préservation et l'élimination des dossiers sous toute forme. Il offre un service d'entreposage sous contrôle, de récupération et de destruction des dossiers imprimés, par l'intermédiaire du Centre de préarchivage du gouvernement. Les Archives sont un partenaire clé dans l'élaboration de méthodes efficaces de tenue de dossiers électroniques dans le cadre du groupe de travail interministériel Gestion de l'information Manitoba, qui encourage à adopter de bonnes pratiques de gestion de l'information et des dossiers.

Les Archives sont également chargées de l'administration centrale et de la coordination de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. En plus de s'appliquer aux ministères et organismes du gouvernement provincial, cette loi vise plus de 350 organismes publics locaux, y compris les municipalités, les divisions scolaires, les collèges, les universités et les offices régionaux de la santé. L'application de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* fait l'objet d'un rapport annuel séparé.

Le tableau suivant montre certaines des tâches accomplies pendant l'exercice par les Archives du Manitoba dans le cadre de leurs principales activités régulières :

Activité de base	Chiffres réels 2006-2007	Activité de base	Chiffres réels 2006-2007
Visites sur place pour la recherche	4 750	Documents privés acquis (mètres)	99
Demandes extérieures	13 600	Documents publics acquis (mètres)	542
Documents demandés	84 702	Centre de préarchivage - documents demandés par les ministères et organismes	26 148
Copies fournies (tous les médias)	70 188	Centre de préarchivage - documents transférés par les ministères et organismes (mètres)	19 567
Bobines de microfilm prêtées	1 061	Contacts avec des organismes publics donateurs	1 685
Visites guidées	1 180	Services d'appoint en matière d'archivage (visites, causeries, ateliers) (jours)	222,4

Les archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson (ACBH) figurent parmi les deux nominations du Canada au Registre de la mémoire du monde de l'UNESCO. Une décision est attendue en juin 2007. Les deux nominations sont les premières du Canada depuis la création du Registre en 1997 afin de reconnaître à



l'échelle internationale un patrimoine documentaire important. L'autre nomination canadienne est celle du Fonds du séminaire de Québec de la bibliothèque de ce dernier.

Les ACBH ont prêté un calendrier/journal créé par un Inuit au musée Hood de Hanover (New Hampshire) pour une exposition intitulée *Thin Ice - Inuit Traditions within a Changing Environment* qui se penche sur la vie traditionnelle inuite et qui sera ouverte de décembre 2006 à juin 2007. Des calendriers de la CBH ont été prêtés à la Winnipeg Art Gallery pour son exposition intitulée *Take Comfort - The Career of Charles Comfort*, grande rétrospective des œuvres de cet artiste présentée du 9 février au 29 avril 2007. Cette exposition sera ensuite présentée au Confederation Art Centre, à Charlottetown (Île du Prince Édouard) du 17 juin au 2 septembre 2007, et au Museum London, à London (Ontario), du 6 octobre au 16 décembre 2007.

Soixante-treize acquisitions ont été réalisées (55 en 2005-2006) pour des collections du secteur privé, la plupart étant des ajouts à des fonds existants. Il est à noter, en particulier, que CTV et les Archives du Manitoba ont conclu en juillet 2006 une entente de dépôt aux termes de laquelle environ 4 400 films et bandes vidéos ont été confiés à la garde de la Direction. Les séquences datent de novembre 1960, c'est-à-dire des débuts d'antenne de CJAY-TV, et comprennent des émissions manitobaines, comme All for Fun, Archie & Friends, Teen Dance, Rockets, Let's Go, Skiddlebits, Lion's Telethon, et des manifestations sportives. Le transfert comprend également de nouvelles séquences et la couverture d'événements manitobains. Neuf cadeaux à la Couronne ont été évalués selon leur juste valeur marchande à 14 075 \$.

Les Archives du Manitoba ont créé leur première exposition sur site Web. Intitulée *Un regard en arrière : Notre patrimoine à portée de main* et lancée à l'automne 2006, elle présente trois Manitobains tels qu'ils apparaissent dans les dossiers des Archives. Il s'agit de Thanadelthur (d. 1717), femme chipewyanne de Churchill River; d'Emma Louise Averill (1850-1915), immigrante qui vivait avec les siens dans un homestead près de Minnedosa; et de Fred M. Gee (1882-1947), premier impresario à plein temps de Winnipeg. Les Archives ont également reçu une subvention de 5 000 \$ du Conseil canadien des archives, par le biais du Programme national de développement des archives (PNDA), pour augmenter le volume de la base de données des archives Keystone.

Les Archives et la Bibliothèque de l'Assemblée législative ont participé à la manifestation *Portes ouvertes* de la ville. Plus de 563 personnes ont visité l'édifice des Archives du Manitoba au cours du week-end des 13 et 14 mai. *Film Night 2006*, fruit de la collaboration des Archives, de la Société Radio-Canada et de la Manitoba Historical Society, a eu lieu en novembre au marché de La Fourche. Le thème en était le football, et deux films documentant le 50<sup>e</sup> anniversaire des Winnipeg Blue Bombers et leurs exploits à la Coupe Grey de 1952 à 1962 ont été présentés.

En novembre, alors que La Baie célébrait le 80<sup>e</sup> anniversaire de l'ouverture de son magasin au centre-ville de Winnipeg, une exposition intitulée *Un nouveau magasin pour un commerce de longue date* était lancée dans le hall d'entrée de l'édifice des Archives du Manitoba. L'exposition explique la conception du magasin, sa construction et son utilisation au fil de son histoire.

### 3(c) Archives du Manitoba :

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2006-2007 \$	Budget 2006-2007		Écart positif (négatif)
		ETP	\$	
Salaires et avantages sociaux	2 661,7	46,60	2 657,2	4,5
Autres dépenses	2 031,8		2 034,4	(2,6)
Moins : Somme récupérables d'autres postes	(486,4)		(459,1)	27,3
<b>Total des dépenses</b>	<b>4 207,1</b>	<b>46,60</b>	<b>4 232,5</b>	<b>(25,4)</b>

## Bibliothèque de l'Assemblée législative

La Bibliothèque de l'Assemblée législative contribue à la conduite des affaires publiques et au développement d'une société bien informée en offrant, de façon efficace et impartiale, au gouvernement, à l'Assemblée législative et à la population de la province des services de renseignements spécialisés. Elle veille aussi à l'accès présent et futur aux œuvres publiées au Manitoba. La Bibliothèque de l'Assemblée législative, qui est une des plus anciennes bibliothèques de la province, possède une collection qui reflète l'évolution des intérêts et des aspirations des Manitobains et Manitobaines sur plus de 100 ans. Elle commande des livres, des rapports et des revues à des éditeurs du monde entier pour appuyer les travaux de l'Assemblée législative et du gouvernement. Les nouveaux documents sont catalogués et traités rapidement. Parmi les 40 349 documents qui se sont ajoutés à la collection au cours de l'exercice, 90 p. 100 étaient à la disposition du public moins d'une semaine après leur réception.

Parmi les sujets très demandés en 2006-2007 figurent l'environnement, les questions autochtones, le gouvernement et l'administration publique, les biographies politiques et la justice. Voici quelques titres représentatifs de la gestion des ressources naturelles : *Managing Leviathan: environmental politics and the administrative state* (Broadview Press); *An inconvenient truth: the planetary emergency of global warming and what we can do about it* (Rodale); *A history of water rights at common law* (Oxford University Press). Les titres suivants sont représentatifs des questions autochtones : *Aboriginal title* (Native Law Centre, University of Saskatchewan); et *First Nations sacred sites in Canada's courts* (UBC Press). Entre autres titres populaires sur le gouvernement et l'administration publique figuraient les suivants : *Executive styles in Canada: cabinet structures and leadership practices in Canadian government* (University of Toronto Press); *Strengthening public accountability* (Office of the Auditor General of British Columbia); *Becoming a strategic leader* (Jossey-Bass); and *Thinking government: public sector management in Canada* (Broadview Press). Voici quelques titres de biographies politiques : *Citizen of the world: the life of Pierre Elliott Trudeau* (Knopf); *Never retreat, never explain, never apologize* par Deborah Grey (Key Porter Books); *Right side up: the fall of Paul Martin and the rise of Stephen Harper's new conservatism* (McClelland & Stewart); et *Bill Bennett: a mandarin's view* (Douglas & McIntyre). Parmi les ouvrages sur la justice se trouvaient ceux-ci : *The colour of justice: policing race in Canada* (Irwin law); *Creating criminals: prisons and people in a market society* (coédition de Fernwood et Zed); et enfin *Street gangs: a review of the empirical literature* (Saskatchewan Corrections and Public Safety).

Depuis 1919, l'Assemblée législative administre la législation en matière de dépôt légal dans la province afin que tout ouvrage publié au Manitoba soit conservé et accessible à des fins de recherche. En 2006-2007, la Bibliothèque a reçu 398 livres et rapports annuels et 256 revues et journaux manitobains grâce à la coopération et au soutien constants des éditeurs de la province. Voici des exemples notables de publications reçues en dépôt légal : *Going downtown: a history of Winnipeg's Portage Avenue* et *To the grave: inside a spectacular RCMP sting* (tous deux par Great Plains); *Winnipeg modern: architecture 1945-1975* et *Like the sound of a drum* (tous deux de l'University of Manitoba Press); *Speaking to the future: additional memoirs of the Elders of Pukatawagan* (Northern Teacher Education Program, University de Brandon); et *The hermetic code: unlocking one of Manitoba's greatest secrets* (Winnipeg Free Press).

La salle de consultation principale, située au 200, rue Vaughan, est utilisée par des chercheurs qui prennent connaissance des journaux communautaires, des documents d'histoire locale et des publications gouvernementales. Le personnel consulte des sources imprimées et électroniques afin de fournir sur demande à la clientèle gouvernementale des informations factuelles, statistiques et comparatives, ainsi que des documents précis. Au cours de l'exercice 2006-2007, la Bibliothèque a répondu à près de 10 000 demandes de renseignements, et en tout, les clients et le personnel ont utilisé 21 400 documents des collections de la Bibliothèque pour leurs recherches.

Aujourd'hui, une bibliothèque ne se limite pas au bâtiment qui abrite sa collection matérielle. Afin de servir les clients qui se tournent plus souvent vers Internet et d'autres sources d'information électroniques, le personnel continue de développer le site Web de la Bibliothèque et le catalogue en ligne comme autres solutions électroniques à une visite sur place. Parmi les pages les plus consultées du site Web de la Bibliothèque, le Bureau de renseignements virtuel propose une collection organisée de liens avec les ministères, les lois, les annuaires de personnel et l'information financière des gouvernements de tout le Canada.

Afin de continuer de partager les ressources documentaires, la Bibliothèque a distribué 3 682 publications du gouvernement du Manitoba à sept bibliothèques manitobaines, par le biais du Programme de dépôt légal des bibliothèques du Manitoba. Chacune de ces bibliothèques peut à son tour servir d'autres bibliothèques de sa région ou de son réseau. Depuis plus de 40 ans, la Bibliothèque de l'Assemblée législative continue de participer à des accords d'échanges provinciaux, nationaux et internationaux pour le compte de la Province.

La Bibliothèque signale aussi aux services d'archives le nombre croissant de publications accessibles sur Internet en incluant les adresses URL dans le *Monthly Checklist*. Ces efforts reflètent l'évolution des habitudes du gouvernement du Manitoba en ce qui concerne les publications. Il se sert, en effet, de plus en plus d'Internet pour diffuser l'information.

**3(d) Bibliothèque de l'Assemblée législative :**

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2006-2007 \$	Budget 2006-2007		Écart positif (négatif)
		ETP	\$	
Salaires et avantages sociaux	850,9	16,50	855,1	(4,2)
Autres dépenses	606,8		607,3	(0,5)
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 457,7</b>	<b>16,50</b>	<b>1 462,4</b>	<b>(4,7)</b>

## Secrétariat du tourisme

Le Secrétariat du tourisme supervise l'élaboration et la mise en œuvre des politiques gouvernementales en matière de tourisme et veille à ce que les investissements de la province du Manitoba dans ce secteur soutiennent les priorités stratégiques générales. En partenariat avec Voyage Manitoba, organisme créé par la loi rattaché au Secrétariat, il contribue à la prospérité économique de la province en facilitant et en soutenant le développement d'un secteur touristique dynamique et écologiquement viable.

L'exercice 2006-2007 marquait la deuxième année d'existence du Secrétariat. Entre autres activités, il a facilité la planification du développement du tourisme par les collectivités et le secteur, il a administré la *Loi sur la Société Voyage Manitoba*, il a géré les investissements publics dans le tourisme, il a consulté d'autres ministères et des organismes centraux du Manitoba, et il a coordonné la participation du ministère à des manifestations et activités liées au tourisme. Les consultants du Secrétariat du tourisme ont fourni à l'industrie des conseils spécialisés sur le tourisme d'aventure en plein air et sur le développement du tourisme autochtone et régional en ce qui concerne la faisabilité économique, la planification des activités, le financement des projets, la coordination de la qualité et des questions réglementaires, le tout à propos d'attractions, d'installations et de services touristiques existants ou envisagés.

De 1999 à 2004, les recettes du tourisme manitobain ont augmenté de 24,5 p. 100, passant de 1,14 à 1,42 milliard de dollars, et enregistré une croissance de 3 p. 100 entre 2003 et 2004. La difficulté pour le Manitoba, et pour le Canada, est de maintenir la croissance de l'industrie face à des défis continus sur le marché américain, de la sécurité frontalière à l'augmentation du prix des carburants, en passant par l'appréciation du dollar canadien. En finançant Voyage Manitoba en 2006-2007, ainsi que d'autres initiatives, le Secrétariat a soutenu l'industrie dans les efforts qu'elle a déployés pour être en mesure de relever ces défis.

Pendant l'exercice 2006-2007, conformément à l'engagement du gouvernement envers le développement économique durable, le Secrétariat a entrepris toute une gamme d'activités visant à étendre et à stimuler les activités touristiques saines et écologiques au Manitoba. Il a notamment appuyé les efforts de marketing et de promotion engagés pour le compte des pavillons axés sur le tourisme d'aventure et de plein air et il a poursuivi la mise en œuvre du programme d'investissement pour l'observation de la faune. Ce programme, annoncé dans le discours du Trône de 2002, est une initiative continue destinée à accroître les possibilités d'observer des animaux dans des lieux caractéristiques, dans tout le Manitoba. L'amélioration visait initialement sept sites et, en 2006-2007, les aménagements étaient terminés sur six, soit l'aire de gestion de la faune (AGF) de Churchill, l'AGF de Narcisse, l'AGF du marais Oak Hammock, le marais patrimonial Delta, l'AGF du lac Whitewater et le parc provincial Hecla-Grindstone. Les travaux sont prévus pour 2007-2008 sur le septième site qui couvre le parc national du Mont-Riding et sa périphérie. De plus, on a commencé à travailler en 2006-2007 sur les plans du premier volet d'aménagement d'un sentier international d'observation des oiseaux en coopération avec l'État du Minnesota.

En 2006-2007, le Secrétariat avait également pour priorité d'aider les populations autochtones de la province à jouer un plus grand rôle dans le secteur touristique au Manitoba. Il a aidé la grappe touristique Atiik Askii du Nord-Ouest du Manitoba dans une opération de marketing ciblé aux États-Unis, aidé à créer une nouvelle organisation de développement du tourisme autochtone servant la rive Est du lac Winnipeg, et facilité l'aménagement de deux attractions touristiques autochtones caractéristiques à Winnipeg – le festival autochtone Manito Ahbee et le Aboriginal Peoples Choice Music Awards. Le Secrétariat a continué d'aider le Village tribal autochtone White Buffalo, situé à la Fourche, et encouragé la mise sur pied d'un nouveau programme de formation de « jeunes hôtes » lors du pow-wow annuel de la Première nation Peguis. En partenariat avec Voyage Manitoba, il a augmenté la participation des produits autochtones dans huit encarts publicitaires mensuels parus dans des journaux canadiens et américains.

Le Secrétariat a continué de soutenir les activités de marketing des sept associations de tourisme régionales manitobaines, ce qui a permis d'obtenir pour un quart de million de dollars d'investissements du secteur privé en appui à des initiatives de marketing régionales. En administrant le programme d'attractions étoiles et en accordant l'appellation à quatre nouveaux lieux, le Secrétariat a continué d'attirer l'attention des voyageurs sur les principaux lieux touristiques manitobains le long des routes de la province. Depuis 1998, 45 lieux ont obtenu l'appellation d'attractions étoiles. En 2006-2007, le Secrétariat et Voyage Manitoba ont coorganisé un atelier de planification avec des représentants de ces attractions étoiles du Manitoba afin d'examiner des

solutions pour profiter de nouvelles possibilités de marketing autour de l'appellation.

Le Secrétariat a continué de représenter le secteur du tourisme au sein du comité consultatif de Conservation Manitoba chargé d'étudier la délivrance de permis et d'approuver l'établissement d'exploitations touristiques durables axées sur les ressources naturelles manitobaines. Il a aussi fourni des services de consultation sur le développement du tourisme en relation avec diverses priorités stratégiques du gouvernement, dont le développement économique durable, le développement économique communautaire, les initiatives stratégiques « Comblent l'écart » et « Créer des possibilités », le développement économique du Nord et la revitalisation du centre-ville. Le Secrétariat a également aidé dans le transfert des installations de Gull Harbour Resort à des intérêts du secteur privé et offert des services de consultation continus à Venture Manitoba Tours Ltd. dans la gestion du terrain de golf du lac Falcon.

Le Manitoba continue d'offrir un large éventail de possibilités touristiques à la fois attrayantes et variées. Le tourisme est un pôle de développement communautaire qui peut aussi stimuler la croissance économique locale. Le Secrétariat du tourisme est attaché au développement du tourisme dans la province. Il soutient l'industrie dans les efforts qu'elle déploie pour renforcer la qualité, la compétitivité et la durabilité de ses produits et services et pour promouvoir un tourisme accessible, de grande qualité et écologiquement viable au Manitoba.

## **Voyage Manitoba**

Voyage Manitoba a été créée en tant qu'organisme de la Couronne le 1<sup>er</sup> avril 2005, en vertu de la *Loi sur la Société Voyage Manitoba*. Cet organisme a pour mandat de faire connaître le Manitoba comme destination touristique intéressante, en offrant des services aux visiteurs et des services d'information appropriés, en favorisant la croissance et la compétitivité de l'industrie touristique, et en sensibilisant davantage le public au tourisme. En vertu de la *Loi*, le conseil d'administration est nommé par la Province et la Société publie un rapport annuel sur ses activités qui est déposé séparément à l'Assemblée législative

Les principales activités de Voyage Manitoba dans sa deuxième année d'existence en tant que société de la Couronne visaient surtout à élargir son plan de marketing et ses stratégies de mise au point de produits. Ces activités ont contribué aux très bons résultats de l'industrie en 2006. D'après les chiffres du Conference Board du Canada, en 2006, la croissance des dépenses touristiques au Manitoba était de 5,2 p. 100 supérieure à celle de 2005, ce qui classe la province au troisième rang du pays à cet égard pour la période allant de 2002 à 2005, juste derrière le Québec et l'Alberta. En 2006-2007, Voyage Manitoba a dépassé son objectif initial de 800 000 \$ d'investissements du secteur privé dans sa nouvelle campagne de marketing. L'enthousiasme de l'industrie s'est aussi traduit par la mise au point et la commercialisation de nouveaux produits et forfaits intéressants pour le marché local, national et international, y compris des expériences autochtones et francophones. En 2006-2007, les activités de relations avec les médias de Voyage Manitoba ont généré pour plus de 7 millions de dollars de couverture médiatique dans des publications canadiennes et étrangères. Des plans de cybermarketing novateurs ont été adoptés, y compris des programmes de microsite et de cartographie Web pour promouvoir des forfaits de vacances, et les capacités de recherche et d'information commerciale ont été renforcées. Les systèmes de gestion de l'information ont été améliorés afin de renforcer les activités de relations avec les clients. Voyage Manitoba a également continué de s'efforcer d'améliorer la qualité en encourageant le perfectionnement professionnel et en reconnaissant l'excellence dans l'industrie. Plus de 100 membres de l'industrie du tourisme ont assisté à la conférence annuelle sur le tourisme de 2007 et plus de 250 personnes étaient présentes pour saluer les efforts de l'industrie au gala annuel de remise des Prix du tourisme du Manitoba.

**4(a) Voyage Manitoba :**

<b>Dépenses par affectation secondaire</b>	<b>Dépenses réelles 2006-2007 \$</b>	<b>Budget 2006-2007 ETP</b>	<b>\$</b>	<b>Écart positif (négatif)</b>
Subventions	7 476,6		7 476,6	0,0
Moins : Sommes récupérables	(500,0)		(500,0)	0,0
<b>Total des dépenses</b>	<b>6 976,6</b>		<b>6 976,6</b>	<b>0,0</b>

**4(b) Secrétariat du tourisme**

<b>Dépenses par affectation secondaire</b>	<b>Dépenses réelles 2006-2007 \$</b>	<b>Budget 2006-2007 ETP</b>	<b>\$</b>	<b>Écart positif (négatif)</b>
Salaires et avantages sociaux	268,5	3,00	264,0	4,5
Autres dépenses	552,6		614,0	(61,4)
Subventions	347,0		380,0	(33,0)
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 168,1</b>	<b>3,00</b>	<b>1 258,0</b>	<b>(89,9)</b>

## Dépenses en immobilisations - Subventions

Les programmes de subventions d'immobilisations du ministère offrent des fonds pour l'entretien et la réparation d'installations culturelles importantes. Ils viennent en aide aux propriétaires et aux locataires de bâtiments qualifiés de sites du patrimoine pour des travaux de préservation. Ils fournissent également des subventions à des organismes sans but lucratif qui entreprennent des projets d'immobilisations présentant des avantages récréatifs et sociaux à long terme pour l'ensemble de la collectivité.

### Organismes culturels

Au cours de l'exercice 2006-2007, des subventions d'immobilisations d'un total de 900 000 \$ ont été versées à de grands organismes culturels.

Une aide aux immobilisations d'un total de 350 000 \$ a été versée à la Société du Centre du centenaire du Manitoba pour désamianter le Manitoba Museum. Le Musée canadien des droits de la personne a reçu 275 000 \$ pour des services architecturaux, techniques et de conception des expositions préliminaires.

La Winnipeg Art Gallery a reçu 93 200 \$ pour remplacer ses tapis. Le Manitoba Museum et le Centre culturel franco-manitobain ont reçu 75 000 \$ et 56 800 \$, respectivement, pour des projets d'entretien et de réparation. Parmi les autres organismes qui ont touché des fonds pour des travaux mineurs de réparation ou de modernisation, mentionnons Artspace (20 000 \$), le Western Manitoba Centennial Auditorium (11 000 \$), le Winnipeg Folk Festival Inc. (15 000 \$) et le Conseil des Arts du Manitoba (4 000 \$).

#### 5(a) Organismes culturels :

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2006-2007 \$	Budget 2006-2007 ETP	\$	Écart positif (négatif)
Total des subventions	899,5	-	900,0	(0,5)

### Bâtiments historiques

Le Programme de subventions aux bâtiments qualifiés de sites du patrimoine vise à aider les propriétaires et les locataires de bâtiments historiques et qualifiés de sites du patrimoine en vertu de la *Loi sur les richesses du patrimoine* ou de l'arrêté n° 1474/77 de la Ville de Winnipeg. Le programme a pour but de s'assurer que les travaux sont conformes aux normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada. Au cours de l'exercice 2006-2007, 69 demandes de subvention ont été reçues, pour un total de 936 200 \$. Dans le cadre du budget annuel du programme, qui s'élève à 210 000 \$, 31 demandes ont été approuvées.

#### 5(b) Bâtiments historiques :

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2006-2007 \$	Budget 2006-2007 ETP	\$	Écart positif (négatif)
Total des subventions	210,0	-	210,0	0,0

## Programme Place aux communautés

Le programme Place aux communautés a pour but de contribuer au bien-être général des collectivités du Manitoba en aidant les organismes sans but lucratif à entreprendre des projets d'immobilisations destinés à procurer à la population des avantages récréatifs et sociaux à long terme.

Le programme administre des subventions d'équipement de contrepartie et offre des services de consultation technique, afin d'aider des organismes dans tout le Manitoba à entreprendre des projets de rénovation, d'agrandissement, de construction ou d'acquisition d'installations durables.

Les groupes communautaires promoteurs des projets peuvent demander une subvention représentant jusqu'à 50 p. 100 des premiers 15 000 \$ du coût du projet, puis le tiers du coût au-delà de cette somme, à concurrence de 50 000 \$. Sont considérés admissibles les frais suivants : achat de terrains et d'immeubles, salaires, achat de matériaux et location d'équipement. Les promoteurs des projets peuvent assumer leur part des coûts en faisant des collectes de fonds et en obtenant des subventions d'autres sources, provinciales et autres. La valeur du travail des bénévoles, des matériaux reçus en don et du prêt d'équipement lourd peut aussi être comptabilisée dans leur contribution.

Sont admissibles au programme les projets visant des installations récréatives, des bibliothèques, des musées, des installations culturelles, des parcs de quartier, des garderies, des centres d'activités pour personnes âgées, des installations pour personnes handicapées et des centres de ressources communautaires.

Les demandes sont reçues une fois par an. Au cours de l'exercice 2006-2007, le programme a reçu un nombre de demandes d'aide financière supérieur à la moyenne, soit 443, pour des projets évalués globalement à plus de 73,0 millions de dollars. Les renseignements concernant la disponibilité de fonds et les dates limites sont rendus publics par les moyens suivants :

- le site Internet du gouvernement du Manitoba;
- des communiqués de presse envoyés à tous les quotidiens, hebdomadaires, mensuels, journaux ethniques et bulletins du Manitoba;
- des envois directs à tous les maires des conseils municipaux et communautaires, préfets et directeurs municipaux, chefs des Premières Nations, directeurs des loisirs et présidents des commissions des loisirs;
- des envois directs aux organismes-cadres représentant des sous-organisations sans but lucratif ethniques, culturelles, artistiques et sportives, et des organismes de personnes âgées, de services sociaux, de loisirs et de mieux-être.

Les formulaires sont expédiés par courrier, sur demande. On peut également se les procurer au bureau du programme Place aux communautés, ainsi que dans les six bureaux régionaux du ministère, ou les télécharger à partir du site Internet du ministère. Ces bureaux peuvent également aider à remplir le formulaire et à satisfaire aux exigences concernant les documents requis. Le personnel des régions et celui affecté au programme étudient les demandes et les classent par ordre de priorité en fonction des critères établis.

Pendant l'exercice 2006-2007, 276 demandes de subventions ont été approuvées, pour une valeur totale de 3,0 millions de dollars. La valeur des investissements locaux obtenus pour les projets approuvés était de 35,5 millions de dollars. Quand tous les projets seront terminés, 3 000 emplois dans la construction, représentant 15 000 semaines de travail, devraient avoir été créés.

La méthode d'évaluation des demandes accorde la priorité aux projets entrepris dans des quartiers où le taux de chômage est supérieur à la moyenne provinciale et où le revenu par habitant est inférieur à celle-ci.

Le chef du programme et l'expert-conseil en installations offrent des services de consultation technique aux groupes communautaires pour les aider à planifier et à élaborer leurs projets. Les consultations portent, entre autres, sur la conception des projets, les projections de coûts pour la réalisation et l'exploitation, le respect des règlements, la fourniture d'esquisses, les appels d'offres et l'attribution des contrats de construction. Pendant



l'exercice 2006-2007, le personnel du programme Place aux communautés et ses partenaires des services régionaux ont offert des services de consultation directs et sur place à plus de 450 clients ministériels. Il a visité plus de 500 sites de projet et ses conseils en matière de planification ont permis d'améliorer la qualité, l'économie et la durabilité des projets des clients. En plus du travail sur place, le programme a organisé et animé 29 ateliers et conférences où plus de 400 bénévoles et membres du personnel de 250 organisations sans but lucratif ont trouvé des solutions pour améliorer la planification de leurs projets et leur recherche de subventions. Par son service de consultation sur place, le programme permet aux planificateurs communautaires de réaliser des économies et des réductions de coûts évaluées à 30,0 millions de dollars par an.

**6(c) Programme Place aux communautés :**

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2006-2007 \$	Budget 2006-2007 ETP	Budget 2006-2007 \$	Écart positif (négatif)
Total des subventions	2 174,4	-	2 500,0	(325,6)

## **Commissions et organismes**

Les commissions et organismes suivants relèvent directement du ministre de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme.

### **Centre culturel franco-manitobain**

Le rapport annuel du Centre culturel franco-manitobain est déposé séparément à l'Assemblée législative.

### **Conseil consultatif chargé des subventions destinées au patrimoine**

Le Conseil consultatif chargé des subventions destinées au patrimoine a pour mandat de formuler à l'intention du ministre des recommandations au sujet du Programme de subventions destinées au patrimoine par rapport aux besoins de la population en matière de répertoriage, de protection et d'interprétation du patrimoine provincial. Les administrations locales et les organismes communautaires constitués en corporation sans but lucratif peuvent présenter une demande de fonds dans le cadre du programme.

Le Conseil se compose de 14 membres du milieu du patrimoine. Ces personnes ont des compétences diverses et sont issues de nombreuses disciplines associées au patrimoine et de différentes régions de la province. Le Conseil a tenu deux réunions officielles pour examiner les demandes de subvention, soit une à Winnipeg et l'autre au lac Clear. Il a pris part à une visite guidée de divers lieux patrimoniaux bénéficiant de fonds du ministère.

Quatre appels ont été présentés au cours de l'exercice 2006-2007 et tous quatre ont été accueillis pour un montant total de 12 300 \$.

Le Conseil compte sur les compétences techniques du personnel du ministère pour veiller à ce que tous les projets que finance le Programme de subventions destinées au patrimoine respectent les normes établies. Il sollicite ainsi les compétences de la Direction des ressources historiques, des Archives du Manitoba et d'organismes extérieurs au ministère, comme l'Association for Manitoba Archives. La surveillance des projets continue d'être assurée par des visites des lieux par le personnel du ministère.

L'aide financière, accordée à concurrence de 50 p. 100 des frais admissibles, est versée en espèces, sous forme de prix de bingo ou par une combinaison de ces deux moyens. Au cours de l'exercice 2006-2007, le Conseil a approuvé 121 demandes, soit un total de 333 900 \$ en espèces et 101 100 \$ en sommes allouées aux bingos.

### **Conseil des Arts du Manitoba**

Voir la section du rapport consacrée à la Division des programmes relatifs à la culture, au patrimoine et aux loisirs. Le Conseil des Arts du Manitoba dépose son propre rapport annuel à l'Assemblée législative.

### **Société du Centre du centenaire du Manitoba**

Le rapport annuel de la Société du Centre du centenaire du Manitoba est déposé séparément à l'Assemblée législative.

### **Conseil manitobain des services communautaires**

Le rapport annuel du Conseil manitobain des services communautaires est déposé séparément à l'Assemblée législative.

## Société manitobaine de développement de l'enregistrement cinématographique et sonore

La Société manitobaine de développement de l'enregistrement cinématographique et sonore dépose son propre rapport annuel à l'Assemblée législative.

### Commission de classification cinématographique du Manitoba

Se reporter aussi à la partie consacrée à la Division de l'administration et des finances.

La Commission de classification cinématographique du Manitoba a pour mandat :

- de mettre en place une procédure générale de classification et de réglementation des films;
- de renseigner les résidents de la province sur la nature et le contenu des films.

La Commission de classification cinématographique informe sur le contenu, les classifications et les autres avis, afin de permettre aux Manitobains et Manitobaines de prendre des décisions éclairées sur les films et les jeux qu'eux-mêmes ou leurs enfants verront ou utiliseront. Pour ce faire, elle utilise, entre autres, des catégories qui limitent aussi l'accès en fonction de l'âge. Seuls les produits qui entrent dans une catégorie faisant l'objet d'une limite d'âge doivent être étiquetés comme tels. Les classifications sont les suivantes : « Général » (G), « Supervision parentale » (PG), « 14 ans et plus ou accompagnés d'un adulte » (14A), « 18 ans et plus ou accompagnés d'un adulte » (18A) et « Accès limité » (R).

En 2004-2005, le ministère a élaboré des textes législatifs sur les jeux vidéo afin de renseigner les parents sur le contenu de ces jeux et de limiter la distribution aux enfants du matériel considéré comme convenant à des personnes plus mûres. En vertu de la nouvelle réglementation entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2005, la Commission de classification cinématographique du Manitoba contrôle la vente et la location des jeux informatisés ou vidéo classifiés par le Entertainment Software Ratings Board (ESRB). Les symboles utilisés par le ESRB sont les suivants : Early Childhood [jeunes enfants (EC)], Everyone [tout public (E)], Everyone 10+ [tout public âgé de plus de 10 ans (E 10+)], Teen [adolescent (T)], Mature [public mûr (M)], Adults Only [réservé aux adultes (AO)] et Rating Pending [en cours de classification (RP)].

Voici le classement des films, vidéocassettes et DVD destinés au public, en nombre et par catégories :

**Pour usage public** – films et vidéos destinés au grand public à des fins commerciales ou non commerciales :

<b>Nombre de titres classés</b>	<b>2006-2007</b>	<b>2005-2006</b>	<b>2004-2005</b>
<b>Films</b>			
Longs métrages 35 mm	245	257	248
Longs métrages 16 mm	0	0	0
Courts métrages	1	2	6
Bandes-annonce ou publicités	379	343	339
Total partiel	624	602	593
<b>Vidéos<sup>1</sup> :</b>			
Longs métrages	149	157	146
Courts métrages	211	362	313
Total partiel	360	519	459
<b>Total des films classés</b>	<b>984</b>	<b>1 121</b>	<b>1 052</b>

**Nota**

1. Les vidéocassettes destinées au public étaient principalement soumises à la Commission par des organismes sans but lucratif.

Voici la répartition des longs métrages 35 mm classés :

<b>Longs métrages 35 mm</b>	<b>2006-2007</b>	<b>2005-2006</b>	<b>2004-2005</b>
Général	32	33	27
Supervision parentale	77	80	88
14 ans et plus ou accompagnés d'un adulte	104	105	102
18 ans et plus ou accompagnés d'un adulte	29	32	23
<b>Accès limité</b>	3	7	8
<b>Total des longs métrages 35 mm</b>	<b>245</b>	<b>257</b>	<b>248</b>
Appels	8*		9

\* 3 appels annulés.

**Pour usage à domicile** – produits destinés à être visionnés à domicile seulement :

<b>Nombre de titres classés</b>	<b>2006-2007</b>	<b>2005-2006</b>	<b>2004-2005</b>
Unités reçues	7 046 (5 068 titres)	7 108 (4 954 titres)	6 340
Unités reçues (bibliothèques)	129	292	504
<b>Total des unités reçues pour classification</b>	<b>7 175</b>	<b>7 400</b>	<b>6 844</b>

**Total des titres pour usage public et à domicile classés<sup>2</sup> :**

	<b>2006-2007</b>	<b>2005-2006</b>	<b>2004-2005</b>
Permis délivrés <sup>3</sup>	6 039	6 072	6 583
Classifications :			
Général	923	1 177	1 215
Supervision parentale	1 821	2 042	2 142
14 ans et plus ou accompagnés d'un adulte	1 653	1 583	1 517
18 ans et plus ou accompagnés d'un adulte	510	429	429
Accès limité	151	227	332
Adultes	981	613	948
Classification en cours (au 31 mars)	307	106	38

Nota

2. Un même titre peut paraître dans des supports multiples, par exemple, long métrage 35 mm, vidéo et DVD.

3. Un permis n'est pas délivré pour tous les produits reçus et tous ne reçoivent pas de permis au cours de l'exercice où ils ont été présentés.

La Commission a publié tous les 15 jours une mise à jour de la classification des vidéos (26 en tout). Elle a aussi publié 12 rapports de classification des films projetés dans les cinémas. Les détaillants de vidéo et les propriétaires de cinéma doivent fournir au grand public, sur demande, les renseignements contenus dans le catalogue et les mises à jour. Ainsi, les parents peuvent décider en connaissance de cause, pour eux-mêmes et leurs enfants, à partir des classifications et des avertissements au sujet d'aspects précis, comme la violence ou le « thème adulte ». Ces renseignements se trouvent également sur le site Internet de la Commission, à l'adresse suivante : <http://www.gov.mb.ca/filmclassification>.

La Commission accorde des permis à tous les distributeurs et détaillants autorisés à distribuer des films, des vidéocassettes, des DVD, des jeux informatisés et des jeux vidéo à usage public ou à domicile :

	2006-2007	2005-2006	2004-2005
Détaillants autorisés	1 187*	1 158	998
Distributeurs autorisés	176	174	167
Inspections	1 012	849	958
Inspections de jeux vidéo	458	303	
Produits saisis	757	405	147
Produits saisis – jeux vidéo	161	278	

\* 756 entreprises.

## Conseil manitobain du patrimoine

Le Conseil manitobain du patrimoine a rencontré le Conseil consultatif chargé des subventions destinées au patrimoine à l'occasion de la Table ronde du ministre sur le patrimoine, le 28 juin 2005. Les recommandations du Conseil, telles qu'elles ont été acceptées par le ministre, sont mises en œuvre par la Direction des ressources historiques et présentées dans la partie du Rapport annuel consacrée aux activités de cette dernière.

## Voyage Manitoba

Voir le Secrétariat du tourisme. Le rapport annuel de Voyage Manitoba est déposé séparément à l'Assemblée législative.

## Venture Manitoba Tours Ltd.

Venture Manitoba Tours Ltd. a été créée en vertu de la *Loi sur les corporations* pour gérer divers aménagements touristiques et installations de loisirs se trouvant sur les terres et dans des propriétés appartenant à la province du Manitoba. Les biens doivent être gérés de manière à atteindre au moins le seuil de rentabilité. Les états financiers de la société sont publiés dans les comptes publics de la Province et sont examinés par le Comité des comptes publics de l'Assemblée législative.

Avec la vente, en novembre 2005, des installations du centre de villégiature de Gull Harbour au Groupe Paletta de Winnipeg, le seul bien géré par Venture Manitoba Tours Ltd. en 2006-2007 est le terrain de golf du lac Falcon. Celui-ci affichait un solde de trésorerie positif pour la saison de golf 2006-2007. Des conditions météorologiques favorables ont contribué à une augmentation du nombre de parcours joués par rapport à l'année précédente et permis à Venture d'apporter aux installations des améliorations prévues, y compris une amélioration des systèmes de drainage de l'allée et du parcours de golf miniature, une nouvelle signalisation à l'arrivée et des panneaux de té, ainsi que l'achat de nouvelles machines pour l'entretien du terrain.

# États financiers

## Culture, Patrimoine et Tourisme Manitoba

### État de rapprochement

(milliers de \$)

Détails	Budget de 2006-2007
Budget des dépenses principal 2006-2007	71 202,4
Transfert de crédits venant de :	
- Crédits d'autorisation : Service de traduction	200,0
- Crédits d'autorisation : Initiative des endroits historiques	533,0
- Crédits d'autorisation : Réforme interne (pour les coûts liés à l'Augmentation générale des salaires)	261,8
<b>Budget de 2006-2007</b>	<b>72 197,2</b>

# Culture, Patrimoine et Tourisme Manitoba

## État récapitulatif des dépenses

pour l'exercice clos le 31 mars 2007

avec chiffres correspondant à l'exercice précédent

Prévisions (a) 2006-2007 (milliers de \$)	Crédits	Dépenses réelles 2006- 2007 (milliers de \$)	Dépenses réelles 2005- 2006 (milliers de \$)	Augmentation (diminution) (milliers de \$)	Note expl.
<b>14-1 Administration et finances</b>					
30,4	(a) Traitement du ministre	30,3	29,7	0,6	
525,6	(b) Cabinet du ministre et bureau du sous-ministre				
58,0	Salaires et avantages sociaux	525,5	511,5	14,0	
	Autres dépenses	58,0	58,0	-	
1 558,7	(c) Services administratifs et financiers				
389,1	Salaires et avantages sociaux	1 558,7	1368,3	190,4	
	Autres dépenses	363,0	350,1	12,9	
	(d) Commission de classification cinématographique du Manitoba				
228,3	Salaires et avantages sociaux	249,4	236,7	12,7	
286,5	Autres dépenses	286,3	294,4	(8,1)	
<b>3 076,6</b>	<b>Total 14-1</b>	<b>3 071,2</b>	<b>2 848,7</b>	<b>222,5</b>	
<b>14-2 Programmes relatifs à la culture, au patrimoine et aux loisirs</b>					
421,0	(a) Haute direction				
72,2	Salaires et avantages sociaux	320,4	390,0	(69,6)	
	Autres dépenses	71,4	148,9	(77,5)	
11 024,9	(b) Subventions de fonctionnement aux organismes culturels	11 089,1	10 576,8	512,3	
8 461,4	(c) Conseil des Arts du Manitoba	8 461,4	8 411,4	50,0	
411,5	(d) Conseil consultatif chargé des subventions destinées au patrimoine	400,5	394,0	6,5	
590,3	(e) Direction des arts				
330,2	Salaires et avantages sociaux	600,4	539,9	60,5	
	Autres dépenses	219,1	186,2	32,9	
3 360,7	Développement de l'enregistrement cinématographique et sonore	3 360,7	3 510,7	(150,0)	
3 234,8	Subventions	3 353,1	3 106,2	246,9	
888,3	(f) Direction des services de bibliothèques publiques				
824,8	Salaires et avantages sociaux	830,5	849,1	(18,6)	
	Autres dépenses	794,6	655,0	139,6	1
5 127,5	Subventions	5 149,8	5 010,4	139,4	

# Culture, Patrimoine et Tourisme Manitoba

## État récapitulatif des dépenses

pour l'exercice clos le 31 mars 2007

avec chiffres correspondant à l'exercice précédent

Prévisions (a) 2006-2007 (milliers de \$)	Crédits	Dépenses réelles 2006- 2007 (milliers de \$)	Dépenses réelles 2005- 2006 (milliers de \$)	Augmentation (diminution) (milliers de \$)	Note expl.
<b>14-2 Programmes relatifs à la culture, au patrimoine et aux loisirs (suite)</b>					
	(g) Ressources historiques				
1 410,1	Salaires et avantages sociaux	1 410,1	1 409,3	0,8	
805,0	Autres dépenses	804,6	881,0	(76,4)	
952,9	Subventions	948,1	945,5	2,6	
	(h) Loisirs et services régionaux				
1 640,4	Salaires et avantages sociaux	1 642,2	1 543,4	98,8	
629,2	Autres dépenses	553,8	504,1	49,7	
4 626,5	Subventions	4 710,3	4 552,9	157,4	2
(225,0)	Moins : Somme récupérable d'autres postes	(250,0)	(200,0)	(50,0)	
<b>44 586,7</b>	<b>Total 14-2</b>	<b>44 470,1</b>	<b>43 414,8</b>	<b>1 055,3</b>	
<b>14-3 Documentation et information</b>					
	(a) Service de communication du Manitoba				
3 840,1	Salaires et avantages sociaux	3 840,1	3 818,0	22,1	
1 257,1	Autres dépenses	1 132,1	1 238,3	(106,2)	
1 966,5	Publicité du secteur public	1 957,1	1 947,8	9,3	
(2 675,3)	Moins : Somme récupérable d'autres postes	(2 711,6)	(2 534,3)	(177,3)	3
	(b) Service de traduction				
1 596,2	Salaires et avantages sociaux	1 596,2	1 506,5	89,7	
673,1	Autres dépenses	745,2	644,0	101,2	4
(289,7)	Moins : Somme récupérable d'autres postes	(283,8)	(269,7)	(14,1)	
<b>Documentation et information (suite)</b>					
	(c) Archives du Manitoba				
2 657,2	Salaires et avantages sociaux	2 661,7	2 618,3	43,4	
2 034,4	Autres dépenses	2 031,8	1 946,7	85,1	
(459,1)	Moins : Somme récupérable d'autres postes	(486,4)	(447,4)	(39,0)	
	(d) Bibliothèque de l'Assemblée législative				
855,1	Salaires et avantages sociaux	850,9	845,0	5,9	
607,3	Autres dépenses	606,8	590,5	16,3	
<b>12 062,9</b>	<b>Total 14-3</b>	<b>11 940,1</b>	<b>11 903,7</b>	<b>36,4</b>	



# Culture, Patrimoine et Tourisme Manitoba

## État récapitulatif des dépenses

pour l'exercice clos le 31 mars 2007

avec chiffres correspondant à l'exercice précédent

Prévisions (a) 2006-2007 (milliers de \$)	Crédits	Dépenses réelles 2006- 2007 (milliers de \$)	Dépenses réelles 2005- 2006 (milliers de \$)	Augmentation (diminution) (milliers de \$)	Note expl.
<b>14-4 Tourisme</b>					
7 476,6	(a) Voyage Manitoba	7 476,6	7,412.2	64,4	
(500,0)	Subventions	(500,0)	(500,0)	-	
	Moins : Somme récupérable d'autres postes				
<b>(b) Secrétariat du Tourisme</b>					
264,0	Salaires et avantages sociaux	268,5	248,7	19,8	
614,0	Autres dépenses	552,6	625,9	(73,3)	
380,0	Subventions	347,0	333,5	13,5	
<b>8 234,6</b>	<b>Total 14-4</b>	<b>8 144,7</b>	<b>8 120,3</b>	<b>24,4</b>	
<b>14-5 Subventions en capital</b>					
900,0	(a) Organismes culturels	899,5	864,9	34,6	
210,0	(b) Édifices historiques	210,0	210,0	-	
2 500,0	(c) Programme Place aux communautés	2 174,4	2 500,0	(325,6)	5
<b>3 610,0</b>	<b>Total 14-5</b>	<b>3 283,9</b>	<b>3 574,9</b>	<b>(291,0)</b>	
<b>14-6 Amortissement et autres coûts liés aux immobilisations</b>					
160,1	(a) Service de bureautique	159,6	166,4	(6,8)	
318,6	(b) Amortissement	275,6	317,1	(41,5)	6
147,7	(c) Frais d'intérêts	116,4	84,9	31,5	6
<b>626,4</b>	<b>Total 14-6</b>	<b>551,6</b>	<b>568,4</b>	<b>(16,8)</b>	
<b>72 197,2</b>	<b>DÉPENSES TOTALES 14</b>	<b>71 461,6</b>	<b>70 430,8</b>	<b>1 030,8</b>	

Explications :

- 1 Attribuable à une augmentation du financement approuvé dans les prévisions 2006-2007 à la suite de l'examen des services de bibliothèques publiques.
- 2 Attribuable à une augmentation du financement approuvé dans les prévisions 2006-2007 à la suite du Rapport du groupe de travail Des enfants en santé, pour un avenir en santé.
- 3 Attribuable à l'augmentation des recouvrements des ministères pour les achats d'espace dans les médias due aux augmentations de tarifs.
- 4 Attribuable à l'augmentation du volume de service offert aux sociétés d'État en 2006-2007.
- 5 Attribuable à la diminution du nombre de réclamations reçues pour des projets approuvés au cours des années précédentes.
- 6 Attribuable à l'augmentation des charges d'amortissement et d'intérêts liées aux nouveaux projets d'immobilisations au Centre du centenaire du Manitoba.

Note : (a) Les prévisions comprennent les transferts de fonds venant des autorisations de crédits indiqués dans l'état de rapprochement, en page 46.

# Historique

## Culture, Patrimoine et Tourisme Manitoba

### État quinquennal des dépenses et des effectifs par affectation

pour les exercices de 2003 à 2007 clos le 31 mars  
(milliers de \$)

AFFECTATION		DÉPENSES RÉELLES ET AJUSTÉES*									
		2002-2003		2003-2004		2004-2005		2005-2006		2006-2007	
		ÉTP	\$	ÉTP	\$	ÉTP	\$	ÉTP	\$	ÉTP	\$
14-1	Administration et finances	41,00	2 859,3	42,00	2 851,5	39,00	2 821,8	38,60	2 848,7	36,60	3 071,2
14-2	Programmes relatifs à la culture, au patrimoine et aux loisirs	90,85	38 528,6	90,85	40 824,7	86,75	41 594,6	85,05	43 414,8	88,05	44 470,1
14-3	Documentation et information	157,50	10 744,1	158,50	11 277,9	154,50	11 305,7	153,10	11 903,7	153,10	11 940,1
14-4	Tourisme	37,41	7 696,1	37,41	8 088,9	35,41	8 309,0	3,00	8 120,3	3,00	8 144,7
14-5	Subventions en capital		3 667,9		3 601,8		3 025,5		3 574,9		3 283,9
14-6	Amortissement		476,2		283,6		455,9		568,4		551,6
<b>TOTAL</b>		<b>326,76</b>	<b>63 972,2</b>	<b>328,76</b>	<b>66 878,4</b>	<b>315,66</b>	<b>67 512,5</b>	<b>279,75</b>	<b>70 430,8</b>	<b>280,75</b>	<b>71 461,6</b>

\* Les chiffres corrigés reflètent les données historiques aux fins de comparaison pour chaque crédit ayant fait l'objet d'une réorganisation au cours de la période visée par ce rapport.

## Mesures du rendement

La section suivante fournit des renseignements sur des mesures clés du rendement pour le ministère pour l'exercice 2006-2007. Il s'agit de la deuxième année où les ministères du gouvernement du Manitoba incluent dans leurs rapports annuels une section sur les mesures du rendement dans un format standardisé. Ce processus a été amorcé en 2005 avec la publication du document *Rapport aux Manitobains sur le rendement – Document de travail 2005*, qui se trouve sur Internet à : [www.gov.mb.ca/finance/mbperformance/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/finance/mbperformance/index.fr.html).

Les indicateurs de rendement dans les rapports annuels des ministères visent à compléter les résultats financiers et fournissent aux Manitobains et aux Manitobaines des renseignements importants et utiles sur les activités gouvernementales et sur leurs effets sur la province et sa population.

Nous accordons beaucoup d'importance à vos commentaires sur les mesures du rendement. Vous pouvez nous les faire parvenir, ainsi que toute question, à : [mbperformance@gov.mb.ca](mailto:mbperformance@gov.mb.ca).

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi est-il important de mesurer cela? (B)	D'où partons-nous (mesure de référence)? (C)	Quels sont les résultats de 2006-2007 ou quelles sont les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance au fil du temps? (E)	Commentaires/Mesures récentes /Rapports connexes (F)
1. La quantité de films réalisés au Manitoba. On se sert des données produites par la Société d'enregistrement cinématographique et sonore du Manitoba.	Dans l'ensemble, l'industrie des arts et du spectacle est une de celles qui croissent le plus vite dans le monde. L'industrie du film, en particulier, crée de nombreux emplois par rapport aux fonds investis, elle rehausse le profil national et international du Manitoba et elle attire des investissements étrangers dans la province.	En 2000, la valeur des films réalisés au Manitoba a été légèrement supérieure à 50 millions de dollars.	En 2006, l'industrie manitobaine du film a réalisé des travaux d'une valeur de 114 millions de dollars. Malgré la remontée du dollar canadien en 2006, l'industrie a réussi à enregistrer des chiffres de production qui n'ont été dépassés qu'une seule fois auparavant.	En 2000, le Ministère a projeté que ses stratégies d'investissement dans l'industrie du film, par le biais de la Société d'enregistrement cinématographique et sonore, aideraient l'industrie à atteindre un niveau annuel de production de 100 millions de dollars en cinq ans. Ce seuil a été atteint en 2003, puis les résultats ont été les suivants : 110 M \$ en 2004, 124 M \$ en 2005 et 114 M \$ en 2006.	Étant donné la hausse du dollar canadien et ses retombées, des efforts seront faits pour attirer d'autres marchés de la production de films (Europe, Chine, Inde) sur lesquels cette hausse a peu d'effets, afin de contrebalancer d'éventuelles réductions dans les activités cinématographiques américaines au Manitoba.

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi est-il important de mesurer cela? (B)	D'où partons-nous (mesure de référence)? (C)	Quels sont les résultats de 2006-2007 ou quelles sont les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance au fil du temps? (E)	Commentaires/Mesures récentes /Rapports connexes (F)
2. La <b>taille de l'industrie touristique du Manitoba</b> , en suivant les données de Statistique Canada sur les dépenses annuelles des touristes et le nombre de visites de touristes au Manitoba, exprimé en jours-personne.	L'industrie touristique a un effet direct et immédiat sur la balance commerciale de la province. Une industrie vigoureuse peut attirer des investissements étrangers au Manitoba et conserver dans la province les dollars manitobains.	En 2000, le nombre de visites de touristes au Manitoba, exprimé en jours-personne, a atteint 3,9 millions. Les touristes ont dépensé en tout 1,19 milliard de dollars au Manitoba.	En 2004, le nombre de visites de touristes au Manitoba, exprimé en jours-personne, a atteint cinq millions. Les touristes ont dépensé 1,42 milliard de dollars dans la province. La publication des données directement comparables a été reportée par Statistique Canada jusqu'à septembre 2007 au moins, mais selon les premiers indices, les dépenses des touristes en 2005 seraient proches de 1,5 milliard de dollars.	Le tourisme est la plus grosse industrie du monde en temps de paix. À l'échelle mondiale, l'industrie continue de croître à un taux rapide. Depuis le 11 septembre 2001, cependant, les touristes américains voyagent de plus en plus au pays : les problèmes de sécurité aux frontières, la hausse du coût de l'essence et la fluctuation des taux de change minent la capacité du Canada d'attirer les touristes américains. Le nombre de voyages de Canadiens au Canada même et celui des visiteurs d'outre-mer continuent de croître, mais le nombre de visites par des Américains au Canada va en fléchissant.	Voyage Manitoba applique maintenant une stratégie pluriannuelle pour renverser la tendance à la baisse du tourisme américain.  Les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux du tourisme ont adopté un cadre stratégique national pour aider le secteur du tourisme à poursuivre sa croissance.
3. Les <b>niveaux d'activité physique des Manitobains</b> , en suivant le pourcentage des Manitobains qui font de l'activité	L'activité physique est un facteur qui contribue grandement à la santé personnelle.	En 1994, la répartition des Manitobains en fonction de leur niveau d'activité physique était la suivante :	En 2005, la répartition des Manitobains en fonction de leur niveau d'activité physique était la suivante :	La tendance est à l'accroissement de l'activité physique.	Les données sur l'activité physique ont été communiquées par les répondants du Manitoba par le biais des Enquêtes de Statistique Canada. Le prochain échantillon

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi est-il important de mesurer cela? (B)	D'où partons-nous (mesure de référence)? (C)	Quels sont les résultats de 2006-2007 ou quelles sont les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance au fil du temps? (E)	Commentaires/Mesures récentes /Rapports connexes (F)
physique par rapport aux tendances observées antérieurement. Les données sont fournies par Statistique Canada (Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes).		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actifs : 19 %</li> <li>- Modérément actifs : 24 %</li> <li>- Inactifs : 51 %</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actifs : 23 %</li> <li>- Modérément actifs : 24 %</li> <li>- Inactifs : 50 %</li> </ul>		sera prélevé dans le cadre de l'Enquête sur la santé des collectivités canadiennes en 2007, et les résultats paraîtront en 2008.
4. Le nombre de <b>visites faites dans les musées et aux Archives du Manitoba</b> ; pour le connaître, on utilise les totaux annuels combinés de visites-personne au Musée du Manitoba, aux musées représentatifs du Manitoba et aux Archives du Manitoba.	Cette mesure donne une idée de l'intérêt manifesté pour les atouts culturels et patrimoniaux du Manitoba et de l'exposition de la population à ces richesses. Les avantages résident dans le fait que la valeur et l'importance de ces biens sont comprises et appréciées par les générations actuelles, et préservées et protégées pour les générations à venir.	En 2004-2005, 622 147 visites-personne ont eu lieu au Musée du Manitoba, aux Archives du Manitoba et aux musées représentatifs disséminés dans toute la province.	Le nombre total de visites a diminué de 7 % en 2005-2006 pour passer à 575 041 visites-personne. Cela est surtout attribuable au fléchissement du nombre de visites au Musée du Manitoba.	Depuis 2000, le nombre des visites dans les musées représentatifs a augmenté dans l'ensemble. La baisse des visites faites en personne aux Archives s'explique par une utilisation accrue d'Internet. La diminution du nombre de visites au Musée du Manitoba correspond à un recul général du tourisme américain au Canada depuis le 11 septembre 2001; cette tendance s'est maintenue en raison du cours élevé du dollar canadien, des prix élevés de l'essence et de la confusion au sujet des exigences aux frontières.	Le Musée du Manitoba a lancé un programme pour renouveler ses expositions et ses programmes, afin de provoquer une hausse du nombre de visites depuis l'intérieur et l'extérieur de la province. En 2007-2008, la province appuie le renouvellement de la galerie du centre des sciences.  Voyage Manitoba applique une stratégie pluriannuelle pour renverser la tendance à la baisse du tourisme américain dans la province.  L'observation de l'utilisation des Archives

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi est-il important de mesurer cela? (B)	D'où partons-nous (mesure de référence)? (C)	Quels sont les résultats de 2006-2007 ou quelles sont les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance au fil du temps? (E)	Commentaires/Mesures récentes /Rapports connexes (F)
					provinciales se poursuit, face à l'évolution des modes de prestation des services.
<p><b>5. L'accès aux services des bibliothèques publiques et l'utilisation de ces services;</b> on se sert des données sur la circulation recueillies par la Direction des services des bibliothèques publiques du Ministère. Les deux indicateurs suivants sont employés :</p> <p>(1) Le pourcentage des Manitobains qui ont accès aux services de bibliothèque;</p> <p>(2) le nombre annuel d'articles en circulation.</p>	<p>Les bibliothèques sont des portes locales ouvertes sur le savoir et elles offrent un milieu de base favorisant l'apprentissage continu, un processus décisionnel indépendant et le développement culturel des particuliers et des groupes communautaires. L'accès aux services de bibliothèque détermine fondamentalement le taux d'utilisation des bibliothèques.</p>	<p>En 2004, 84 % des Manitobains avaient accès aux services de bibliothèques, comparativement à une moyenne nationale de 95 %.</p>	<p>En 2006, 86 % des Manitobains avaient accès aux services de bibliothèque, en raison d'un accroissement du nombre de bibliothèques municipales et de trois projets pilotes menés dans les collectivités des Premières nations. En 2005, 7,78 millions d'articles ont été en circulation par l'intermédiaire des bibliothèques du Manitoba.</p>	<p>La tendance à venir est la suivante : 1) accroissement du nombre d'établissements dans les municipalités rurales et conclusion d'ententes de partenariat avec les réseaux existants de bibliothèques régionales et municipales; 2) utilisation accrue de l'accès électronique aux services de bibliothèque et aux collections, ce que ne traduisent pas les statistiques sur la circulation. Les Services des bibliothèques publiques ont mis en œuvre un système de comptage aux portes et de comptage des visites par Internet pour mieux rendre compte de l'utilisation des bibliothèques. Des statistiques seront diffusées sur l'exercice 2007-2008.</p>	<p>Comme la société adopte de plus en plus les nouvelles technologies, les travaux de recherche qui, autrefois, nécessitaient une visite à la bibliothèque peuvent de plus en plus se faire par Internet, à la maison. Toutefois, les bibliothèques veillent à ce que tous les citoyens, y compris ceux qui n'ont pas accès à Internet à haute vitesse, aient facilement accès aux ressources d'information par le biais de leurs ordinateurs publics branchés à Internet et à toute une gamme de services directs qui fournissent des documents imprimés par la poste.</p>